

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers

Les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris plusieurs montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. L'information financière contenue dans ce rapport annuel est en accord avec ces états financiers consolidés. La direction a également préparé les états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, y compris les exigences comptables prescrites par le surintendant des institutions financières Canada, et ces états financiers consolidés ont aussi été fournis aux actionnaires.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les systèmes de contrôles internes requis et conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la Banque est bien sauvegardé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le code de déontologie de la Banque et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui assure que la Banque et ses employés se conforment à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe de vérificateurs internes qui effectue une revue périodique de tous les secteurs d'activité de la Banque.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière par l'entremise d'un Comité de vérification composé uniquement d'administrateurs n'appartenant ni à la

direction ni au personnel de la Banque. Ce comité revoit les états financiers consolidés de la Banque et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité de vérification assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir les procédés de contrôles internes actuels de la Banque ainsi que les révisions prévues de ces procédés, et de conseiller les administrateurs en matière de vérification et de présentation de l'information financière. Le responsable de la conformité à la réglementation et le vérificateur interne en chef de la Banque peuvent consulter librement et en tout temps le Comité de vérification.

Au moins une fois l'an, le surintendant des institutions financières Canada effectue les examens et enquêtes concernant les opérations de la Banque qu'il juge nécessaires pour s'assurer, d'une part, que la Banque respecte fidèlement les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la protection des déposants et des actionnaires et, d'autre part, que la situation financière de la Banque est saine.

Les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche, s.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l., nommés par les actionnaires sur recommandation du Comité de vérification, ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés de la Banque et ont présenté le rapport qui suit. Les vérificateurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité de vérification de tous les aspects de leur mandat de vérification et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Peter W. Currie
Membre du Directoire et chef des finances

Toronto, le 19 novembre 2002

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Banque Royale du Canada aux 31 octobre 2002 et 2001 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2002. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2002 et 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2002 selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Également, le 19 novembre 2002, nous avons présenté aux actionnaires de la Banque un rapport des vérificateurs sans restriction par suite de notre vérification, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, des états financiers consolidés aux 31 octobre 2002 et 2001 dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, y compris les exigences comptables prescrites par le surintendant des institutions financières Canada.

Deloitte & Touche, s.r.l.
PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés

Toronto, le 19 novembre 2002

Bilan consolidé

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2002	2001
Actif		
Liquidités		
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 534 \$	1 792 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	18 759	15 724
	21 293	17 516
Valeurs mobilières		
Titres du compte de négociation (incluant des montants nantis de 6 558 \$ et de 4 222 \$)	69 457	58 413
Titres destinés à la vente	25 896	22 687
	95 353	81 100
Biens achetés en vertu de conventions de revente	35 831	35 870
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	72 842	67 444
Prêts aux particuliers	31 956	32 511
Prêts sur cartes de crédit	4 914	4 283
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	61 811	66 939
	171 523	171 177
Provision cumulative pour pertes sur prêts	(2 203)	(2 278)
	169 320	168 899
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 051	9 923
Montants se rapportant aux produits dérivés	31 250	28 642
Locaux et matériel	1 639	1 598
Écart d'acquisition	5 040	4 952
Autres actifs incorporels	665	619
Autres actifs	13 490	13 364
	60 135	59 098
	381 932 \$	362 483 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts		
Au Canada		
Ne portant pas intérêt	23 222 \$	22 397 \$
Portant intérêt	119 737	118 161
À l'étranger		
Ne portant pas intérêt	2 969	2 461
Portant intérêt	99 112	92 668
	245 040	235 687
Autres		
Acceptations	8 051	9 923
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 990	16 037
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	21 109	20 864
Montants se rapportant aux produits dérivés	32 737	29 448
Autres passifs	29 821	23 979
	109 708	100 251
Débitures subordonnées	6 960	6 861
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	1 469	1 479
Capitaux propres		
Capital-actions		
Actions privilégiées	1 515	1 990
Actions ordinaires (émises et en circulation – 665 257 068 et 674 020 927)	7 039	6 959
Bénéfices non répartis	10 473	9 311
Autres éléments du résultat global cumulés	(272)	(55)
	18 755	18 205
	381 932 \$	362 483 \$

Gordon M. Nixon
Président et chef de la directionRobert B. Peterson
Administrateur

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2002	2001	2000
Revenu d'intérêt			
Prêts	10 463 \$	12 032 \$	11 538 \$
Titres du compte de négociation	1 945	2 143	1 519
Titres destinés à la vente	1 130	1 138	1 150
Biens achetés en vertu de conventions de revente	651	1 163	1 078
Dépôts à des banques	482	831	824
	14 671	17 307	16 109
Frais d'intérêt			
Dépôts	5 709	8 712	9 057
Autres passifs	1 405	1 688	1 429
Débitures subordonnées	406	410	344
	7 520	10 810	10 830
Revenu net d'intérêt	7 151	6 497	5 279
Provision pour pertes sur créances	1 065	1 119	691
	6 086	5 378	4 588
Revenus autres que d'intérêt			
Commissions sur le marché financier	1 866	1 523	1 538
Revenus tirés des activités de négociation	1 766	1 820	1 540
Commissions de gestion de placements et de services de garde	1 179	1 096	860
Frais bancaires sur les dépôts et les paiements	1 041	887	756
Revenus tirés des fonds communs de placement	723	692	624
Revenus sur cartes	285	290	420
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	277	300	299
Revenus tirés des activités d'assurance	255	263	151
Revenus tirés des activités hypothécaires	240	206	–
Commissions de crédit	223	237	212
Revenus tirés de la titrisation	172	125	104
Perte à la vente de valeurs mobilières	(95)	(128)	(11)
Gain tiré de désinvestissements	–	445	–
Autres	647	399	187
	8 579	8 155	6 680
Frais autres que d'intérêt			
Ressources humaines	6 263	5 696	4 695
Frais d'occupation	788	716	570
Matériel	752	713	664
Communications	790	679	695
Honoraires	419	411	267
Amortissement de l'écart d'acquisition	–	252	80
Amortissement des autres actifs incorporels	72	36	11
Autres	1 160	1 138	646
	10 244	9 641	7 628
Bénéfice net avant impôts	4 421	3 892	3 640
Charge d'impôts	1 415	1 350	1 412
Bénéfice net avant part des actionnaires sans contrôle	3 006	2 542	2 228
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	108	107	20
Bénéfice net	2 898 \$	2 435 \$	2 208 \$
Dividendes sur actions privilégiées	98	135	134
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 800 \$	2 300 \$	2 074 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	672 571	641 516	606 389
Bénéfice par action (en dollars)	4,16 \$	3,58 \$	3,42 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	679 153	647 216	609 865
Bénéfice dilué par action (en dollars)	4,12 \$	3,55 \$	3,40 \$

État consolidé de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2002	2001	2000
Actions privilégiées			
Solde au début	1 990 \$	2 001 \$	1 973 \$
Émises	–	250	–
Rachetées aux fins d'annulation	(464)	(295)	–
Frais d'émission, déduction faite des impôts connexes	–	(3)	–
Gain ou perte de change relatif aux actions libellées en devises	(11)	37	28
Solde à la fin	1 515	1 990	2 001
Actions ordinaires			
Solde au début	6 959	3 074	3 063
Émises	233	4 009	109
Frais d'émission, déduction faite des impôts connexes	(1)	(12)	–
Achetées aux fins d'annulation	(152)	(112)	(98)
Solde à la fin	7 039	6 959	3 074
Bénéfices non répartis			
Solde au début	9 311	8 314	7 495
Bénéfice net	2 898	2 435	2 208
Dividendes sur actions privilégiées	(98)	(135)	(134)
Dividendes sur actions ordinaires	(1 022)	(897)	(689)
Prime versée sur les actions ordinaires achetées aux fins d'annulation	(612)	(397)	(562)
Frais d'émission, déduction faite des impôts connexes	(4)	(9)	(4)
Solde à la fin	10 473	9 311	8 314
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) cumulés, déduction faite des impôts connexes			
Gains et pertes non réalisés sur les titres destinés à la vente	202	190	(56)
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(54)	(38)	(36)
Gains et pertes sur les instruments dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(127)	(190)	–
Obligation additionnelle au titre des charges de retraite	(293)	(17)	–
Solde à la fin	(272)	(55)	(92)
Capitaux propres à la fin	18 755 \$	18 205 \$	13 297 \$

Éléments du résultat global, déduction faite des impôts connexes

Bénéfice net	2 898 \$	2 435 \$	2 208 \$
Autres éléments du résultat global			
Variation des gains et pertes non réalisés sur les titres destinés à la vente	12	246	29
Variation des gains et pertes de change non réalisés	(59)	473	(2)
Incidence de la couverture des gains et pertes de change non réalisés	43	(475)	4
Incidence cumulative de l'adoption initiale de la norme FAS 133	–	60	–
Variation des gains et pertes sur les produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(50)	(250)	–
Reclassement aux résultats de gains et de pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie	113	–	–
Obligation additionnelle au titre de la charge de retraite	(276)	(17)	–
Total des éléments du résultat global	2 681 \$	2 472 \$	2 239 \$

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2002	2001	2000
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	2 898 \$	2 435 \$	2 208 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances	1 065	1 119	691
Amortissement	388	387	369
Restructuration	-	91	-
Amortissement de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels	72	288	91
Impôts reportés	45	139	(206)
Gain à la vente de locaux et de matériel	(35)	(42)	(4)
Gain tiré de désinvestissements	-	(445)	-
Gain tiré des titrisations de prêts	(54)	(29)	-
Perte à la vente de titres destinés à la vente	95	128	11
Variation de l'actif et du passif d'exploitation			
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(166)	(375)	110
Impôts exigibles	419	(460)	(434)
Actifs se rapportant aux produits dérivés	(2 608)	(9 299)	(4 183)
Passifs se rapportant aux produits dérivés	3 289	10 872	3 355
Titres du compte de négociation	(11 044)	(8 707)	(13 539)
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	1 953	3 009	(5 867)
Autres	1 610	(4 920)	(215)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	(2 073)	(5 809)	(17 613)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêt à des banques	(3 035)	(116)	5 125
Augmentation des prêts, déduction faite des titrisations de prêts	(3 360)	(2 750)	(12 228)
Produit tiré des titrisations de prêts	1 691	1 720	-
Produit tiré de l'arrivée à échéance de titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	500
Acquisitions de titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	(114)
Produit tiré de la vente de titres destinés à la vente	16 758	12 542	11 033
Produit tiré de l'arrivée à échéance de titres destinés à la vente	15 717	14 021	16 269
Acquisitions de titres destinés à la vente	(33 450)	(27 975)	(24 385)
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	(390)	(397)	(293)
Produit net tiré de la vente de propriétés immobilières	-	57	-
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente	39	(17 474)	1 969
Flux de trésorerie nets affectés à l'acquisition de filiales	(99)	(3 120)	(323)
Produit net tiré de désinvestissements	-	478	-
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(6 129)	(23 014)	(2 447)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Émission de titres de fiducie (RBC TruCS)	-	750	650
Augmentation des dépôts au Canada	2 402	2 434	8 818
Augmentation des dépôts à l'étranger	4 997	15 690	9 405
Émission de débentures subordonnées	635	1 025	1 200
Débentures subordonnées échues	(101)	(42)	(20)
Débentures subordonnées rachetées	(400)	(538)	-
Émission d'actions privilégiées	-	250	-
Actions privilégiées rachetées aux fins d'annulation	(464)	(295)	-
Frais d'émission	(5)	(24)	(4)
Émission d'actions ordinaires	168	657	59
Actions ordinaires achetées aux fins d'annulation	(764)	(509)	(660)
Dividendes versés	(1 104)	(972)	(791)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	245	11 629	(391)
Variation des emprunts à court terme des filiales	3 335	(387)	281
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	8 944	29 668	18 547
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	742	845	(1 513)
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	1 792	947	2 460
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	2 534 \$	1 792 \$	947 \$
Présentation d'informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie			
Intérêts versés durant l'exercice	8 229 \$	11 149 \$	10 698 \$
Impôts sur les bénéfices payés durant l'exercice	738 \$	1 443 \$	2 007 \$

NOTE 1 Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie utilisée dans le pays où nous avons été constitués en société et exerçons principalement nos activités. Ces états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis et selon les pratiques courantes de l'industrie américaine des services bancaires. Nous avons également préparé des états financiers consolidés dressés selon les PCGR du Canada, et ces états ont été fournis aux actionnaires.

Les PCGR exigent que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Les principales conventions comptables suivies dans la préparation de ces états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Nous avons comptabilisé l'acquisition des filiales selon la méthode de l'acquisition. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés liées ou des coentreprises sur lesquelles nous exerçons une influence notable ou sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. Nous avons inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt notre quote-part du bénéfice tiré de ces placements et les gains et les pertes réalisés à l'aliénation de ces placements.

Conversion des comptes exprimés en devises

L'actif et le passif exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan; les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains et les pertes de change non réalisés sur des placements dans des succursales, des filiales et des sociétés associées étrangères qui utilisent une devise fonctionnelle autre que le dollar canadien sont inscrits au poste Autres éléments du résultat global. Au moment de l'aliénation de ces placements, le montant net du gain ou de la perte de change cumulé est porté à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les autres gains et pertes de change (déduction faite des opérations de couverture) sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont constatées, selon l'intention de la direction, en tant que titres du compte de négociation ou titres destinés à la vente.

Les titres du compte de négociation, qui sont acquis aux fins de vente à court terme, sont comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les obligations découlant de la livraison des titres du compte de négociation vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont constatés en tant que revenus tirés des activités de négociation et inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres du compte de négociation sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les frais d'intérêt sur les titres portant intérêt et vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres destinés à la vente comprennent les valeurs mobilières qui peuvent être vendues pour répondre ou parer à une variation des taux d'intérêt et au risque connexe de paiement anticipé, aux variations du risque de change, aux changements des sources de financement ou des modalités, ou encore pour répondre aux besoins de liquidités. Ces valeurs mobilières sont constatées à leur juste valeur estimative. Les gains et les pertes non réalisés relativement à ces valeurs mobilières sont constatés, déduction faite des impôts et dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des produits dérivés, au poste Autres éléments du résultat global. Les dividendes et les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les titres destinés à la vente comprennent les titres exonérés d'impôt qui sont des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts, plutôt que des prêts ordinaires afin d'offrir aux émetteurs un taux d'emprunt avantageux.

Les gains et les pertes réalisés au moment de l'aliénation des titres destinés à la vente, qui sont calculés en fonction d'un coût moyen, ainsi que les réductions de valeur destinées à montrer une perte de valeur durable sont inclus dans le poste Perte à la vente de valeurs mobilières, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et vendons des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat initiaux des valeurs mobilières. Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants de vente initiaux des valeurs mobilières, plus les intérêts courus sur les titres portant intérêt. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts payés sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et des produits non gagnés, qui comprennent les intérêts non gagnés et les commissions sur prêts non amorties.

Les prêts sont classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés lorsque le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis par le gouvernement canadien, sont classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés, sauf s'ils sont entièrement garantis ou qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par le gouvernement canadien sont classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Lorsqu'un prêt est classé à titre de prêt à intérêts non comptabilisés, les intérêts cessent d'être cumulés et l'ensemble des intérêts précédemment cumulés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la provision pour pertes sur créances. Les intérêts reçus sur les prêts à intérêts non comptabilisés sont portés au crédit de la provision cumulative pour pertes sur prêts à l'égard du prêt en question. Les prêts à intérêts non comptabilisés sont de nouveau inscrits comme des prêts à marche satisfaisante lorsque tous les montants (y compris les intérêts) ont été recouverts, que toutes les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt a été classé parmi les prêts à intérêts non comptabilisés, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, dans le bilan consolidé, au crédit de la provision cumulative pour pertes sur prêts. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital ou des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Une garantie est demandée si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt globale du client et ce, d'après une évaluation de la solvabilité du client.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur ou à la valeur comptable du prêt à la date du transfert, selon le moins élevé des deux montants. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur des actifs acquis est porté au débit de la provision cumulative pour pertes sur prêts.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également incluses sous Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ces prêts. Sinon, les commissions sont comptabilisées dans le poste Autres passifs et amorties à la rubrique Revenus autres que d'intérêt pendant la période d'engagement ou de mobilisation.

Provision cumulative pour pertes sur créances

La provision cumulative pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime adéquat pour absorber les pertes sur créances désignées dans le portefeuille de même que les pertes qui ont été subies, mais ne peuvent encore être déterminées. La provision cumulative est principalement liée aux prêts, mais peut également avoir trait aux dépôts à des

banques, aux produits dérivés et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les garanties et les lettres de crédit. La provision cumulative est augmentée par la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée aux résultats et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements.

La provision cumulative est déterminée en fonction de la désignation et de l'évaluation, par la direction, des comptes problèmes, des pertes probables estimatives liées au reste du portefeuille et d'autres facteurs tels que la composition et la qualité du portefeuille et les changements de la conjoncture économique.

Provisions cumulatives spécifiques attribuées

Des provisions cumulatives spécifiques attribuées sont établies afin d'absorber les pertes qui se produisent relativement à des emprunteurs précisément désignés et à des prêts plus homogènes classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés. Les pertes liées aux prêts consentis à de grandes entreprises ou à des gouvernements désignés sont évaluées en fonction de la valeur actualisée des paiements prévus pour chaque compte individuel. Les pertes liées aux autres types de portefeuilles semblables, à l'exclusion des cartes de crédit, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes, au cours d'un cycle économique. Aucune provision cumulative spécifique n'est constituée au titre des cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsque aucun paiement n'est reçu dans les 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant du prêt est à peu près inexistante.

Provision cumulative générale attribuée

La provision cumulative générale attribuée reflète la meilleure estimation quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts à intérêts non comptabilisés. Ce montant est établi en appliquant les facteurs de perte prévus aux prêts en cours et aux engagements de crédit. La provision cumulative générale attribuée au titre des prêts et des acceptations de banque liés aux grandes entreprises et aux gouvernements est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, en fonction d'une analyse statistique de l'évolution des pertes selon le type et la cote du prêt. Pour ce qui est des portefeuilles plus homogènes, tels que les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux petites et moyennes entreprises, les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit, la provision cumulative générale attribuée est déterminée en fonction des types de portefeuilles. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes et des tendances en matière de radiation, au cours d'un cycle économique, ajustés pour tenir compte des changements dans les produits offerts et de la qualité de crédit du portefeuille.

Provision cumulative non attribuée

La provision cumulative non attribuée reflète l'estimation par la direction quant aux pertes probables non désignées du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions cumulatives spécifiques attribuées ou la provision cumulative générale attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, des exigences des organismes de réglementation qui ont une incidence sur les principales activités de prêt, de l'expérience récente en matière de pertes sur prêts et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit. Cette provision cumulative reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation; elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas les provisions cumulatives attribuées.

Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par nos clients à des tiers et que nous garantissons. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée comme un passif dans le bilan consolidé. Le recours contre le client, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres actifs. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Produits dérivés

Les produits dérivés sont utilisés dans les activités de vente et de négociation pour offrir aux clients la possibilité de gérer leurs risques de marché. Les produits dérivés sont également utilisés pour gérer nos risques à l'égard des taux d'intérêt et de change et des autres risques de marché. Les produits dérivés le plus souvent utilisés sont les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés

sur devises et sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur devises et sur taux d'intérêt et les produits dérivés de crédit. Tous les produits dérivés sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur, y compris les produits dérivés intégrés dans des instruments financiers ou des contrats qui ne sont pas clairement ni étroitement liés aux caractéristiques économiques de l'instrument financier ou du contrat hôte.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les gains et les pertes réalisés et non réalisés qui en résultent sont constatés à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les cours du marché sont déterminés au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courants et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Une partie de la valeur du marché est reportée et inscrite au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, au passif, puis amortie aux revenus sur la durée des instruments pour couvrir le risque de crédit et les frais de service directs futurs. Les gains et les pertes non réalisés sont habituellement inscrits à leur montant brut au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, à l'actif et au passif; toutefois, ils sont présentés à leur montant net lorsque nous avons, à la fois, le droit juridique et l'intention de régler ces montants simultanément. Les dépôts de garantie obligatoires et les primes versées sont également inclus dans le poste Montants se rapportant aux produits dérivés, à l'actif, tandis que les primes reçues sont présentées au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, au passif.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change lié à l'investissement net à l'étranger. La couverture est documentée dès sa mise en place, pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif ou le passif couvert, le risque géré par l'opération de couverture, le type de produit dérivé utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Le produit dérivé doit avoir une grande efficacité pour compenser comme prévu la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. S'il s'avère qu'un produit dérivé n'est pas hautement efficace à titre de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée.

Les produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur, toute variation de cette juste valeur étant constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Ces gains ou pertes non réalisés sont contrebalancés par les variations de la juste valeur du produit dérivé.

S'il s'avère que le produit dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace, si le produit dérivé est liquidé ou vendu, ou encore si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. L'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur. Les ajustements cumulatifs au titre de la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis au poste Revenu net d'intérêt sur la durée de vie restante de la relation de couverture initiale.

Couverture des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable. La tranche efficace des variations de la juste valeur du produit dérivé est inscrite à la rubrique Autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les montants inscrits à la rubrique Autres éléments du résultat global relativement aux couvertures des flux de trésorerie sont reclassés au poste Revenu net d'intérêt au cours des périodes où le revenu net d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert.

NOTE 1 Principales conventions comptables (suite)

Lorsque le produit dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace ou si le produit dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment à la rubrique Autres éléments du résultat global cumulés sont reclassés au poste Revenu net d'intérêt au cours des périodes où le revenu net d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue, les gains et les pertes sont immédiatement reclassés à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Couvertures de l'investissement net libellé en devises dans des filiales

Des contrats de change à terme et des passifs libellés en dollars américains sont utilisés pour gérer le risque lié aux placements effectués dans des filiales, des succursales ou des sociétés dont les activités sont libellées en une devise fonctionnelle autre que le dollar canadien. Les gains et les pertes découlant de ces instruments de couverture sont inscrits à la rubrique Autres éléments du résultat global.

Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs : de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique, de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. Pour les améliorations locatives, la durée de vie utile estimative correspond à la durée du bail plus la première option de renouvellement. Les gains et les pertes résultant de l'aliénation sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Regroupements d'entreprises, écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Le 1^{er} novembre 2001, nous avons adopté la norme FAS (Financial Accounting Standards) 142 intitulée *Goodwill and Other Intangible Assets*, et la norme FAS 141 intitulée *Business Combinations* relative aux regroupements d'entreprises.

En vertu de la norme portant sur les regroupements d'entreprises, tous les regroupements doivent être comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs incorporels identifiables sont constatés séparément de l'écart d'acquisition et sont inclus dans le poste Autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition des filiales sur la juste valeur de l'actif net acquis. En vertu de la norme relative à l'écart d'acquisition et autres actifs incorporels, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation fondé sur la juste valeur au moins une fois par année. Toute dépréciation de l'écart d'acquisition ou des actifs incorporels est constatée à titre de frais autres que d'intérêt dans la période au cours de laquelle la dépréciation survient. Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie définie font l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie utile estimative, et ils sont également soumis à un test de dépréciation.

Impôts sur les bénéficiaires

Nous utilisons la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéficiaires reflètent l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts reportés est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des éléments sous-jacents de revenus et de charges. La charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats comprend les impôts de l'exercice et les impôts reportés. Les impôts applicables aux éléments imputés ou crédités aux capitaux propres sont déduits de ces éléments.

Le montant net impôts nets reportés résultant d'écarts temporaires est inclus dans le poste Autres actifs. Nous constituons une provision cumulative pour moins-value afin de ramener la valeur des actifs d'impôts reportés au montant estimatif devant être réalisé. De plus, l'état consolidé des résultats comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Nous offrons un certain nombre de régimes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles. Ces régimes comprennent les régimes de retraite prévus par la loi, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations déterminées et les régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance vie.

Nous capitalisons annuellement nos régimes de retraite prévus par la loi et nos régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance vie en fonction des montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires compte tenu du droit à pension des employés en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. Ces régimes fournissent des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite.

Des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement afin de déterminer la valeur actualisée des prestations à payer, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite. Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation, en des obligations et en des débiteures. L'actif des caisses de retraite est évalué à la juste valeur.

La charge au titre des prestations constituées correspond au coût des prestations constituées au titre des services de l'année en cours, aux intérêts débiteurs sur l'obligation, au rendement des investissements prévu sur la valeur marchande de l'actif du régime, à l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés non comptabilisés et à l'amortissement des gains ou des pertes actuariels nets non comptabilisés. L'amortissement est calculé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté comme coût des prestations de retraite payées d'avance au poste Autres actifs. L'excédent cumulatif de la charge de retraite sur les cotisations aux caisses de retraite est constaté comme charge au titre des prestations constituées au poste Autres passifs. De plus, les autres avantages postérieurs au départ à la retraite sont aussi constatés sous Autres passifs.

Le coût des régimes à cotisations déterminées est imputé aux résultats au cours de la période où les services connexes sont rendus.

Une obligation additionnelle minimale doit être constatée s'il existe une obligation non capitalisée au titre des prestations constituées et i) qu'un actif a été constaté comme coût des prestations de retraite payées d'avance, ii) que l'obligation déjà constatée comme charge au titre des prestations constituées non capitalisée est inférieure à l'obligation non capitalisée au titre des prestations constituées ou iii) qu'aucune charge au titre des prestations constituées ou qu'aucun coût des prestations de retraite payées d'avance n'a été constaté. Si une obligation additionnelle doit être constatée et qu'elle excède le coût des prestations au titre des services passés non comptabilisés, l'excédent est constaté à titre d'obligation additionnelle au titre de la charge de retraite sous la rubrique Autres éléments du résultat global.

Biens administrés et biens sous gestion

Nous administrons et gérons des biens détenus par des clients, qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Nous percevons des commissions de gestion des biens en contrepartie de nos services de gestion de placements et de fonds communs de placement. Nous percevons des commissions d'administration des biens en contrepartie de nos services de fiducie, de gestion de patrimoine, de garde et d'administration de biens titrisés. Les commissions sont constatées et inscrites à la rubrique Revenus autres que d'intérêt à mesure que les services sont fournis.

Titrisation des prêts

Nous effectuons périodiquement la titrisation de prêts en vendant des prêts à des entités ad hoc ou à des fiducies indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes lorsque nous sommes réputés avoir abandonné le contrôle de ces actifs et avoir reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux actifs transférés. Nous conservons souvent des droits de bénéficiaire relatifs aux prêts titrisés, tels que des coupons d'intérêts ou des droits de gestion et, dans certains cas, des comptes de réserve. Les gains découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt, en fonction notamment de la valeur comptable précédente des prêts visés par la cession, laquelle est répartie entre les prêts cédés et les droits conservés, compte tenu de leurs justes valeurs relatives à la date de cession. Pour établir ces justes valeurs, nous utilisons les cours des marchés, le cas échéant. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles pour les droits conservés, nous déterminons habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établis selon les estimations les plus probables de la direction quant aux hypothèses clés, lesquelles se rapportent notamment aux taux de paiement, à la marge excédentaire, aux pertes sur créances et aux taux d'actualisation, compte tenu des risques.

Nous continuons généralement d'assumer la responsabilité de la gestion des prêts cédés; par conséquent, nous constatons un passif de gestion à la date de cession. Ce passif est amorti aux résultats sur la durée des prêts cédés.

Les droits conservés dans le cadre de titrisations sont classés parmi les titres destinés à la vente s'ils peuvent faire l'objet d'un paiement contractuel anticipé ou être réglés d'une autre manière qui ne nous permettrait pas de recouvrer la quasi-totalité du placement comptabilisé.

Activités d'assurance

Les primes gagnées, les frais et les variations relatives aux sinistres et aux obligations liées aux indemnités sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les placements sont inclus dans les titres destinés à la vente et les sinistres et les obligations liées aux indemnités sont inclus dans les autres passifs. Le revenu de placement est inclus dans le revenu d'intérêt et les frais administratifs sont inclus dans les frais autres que d'intérêt.

Les primes découlant des contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites aux résultats au moment où elles deviennent exigibles, sauf en ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle et les contrats semblables à des placements, pour lesquels les primes sont créditées aux soldes des titulaires de police et constatées au poste Autres passifs. Les primes découlant des contrats de courte durée, principalement des contrats d'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs et aux contrats semblables à des placements sont constatés sur la durée du contrat connexe.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités représentent les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie de longue durée, à l'exception des contrats d'assurance vie universelle et des contrats semblables à des placements, sont déterminées au moyen de la méthode de la prime nivelée nette, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux charges d'exploitation. Ces hypothèses sont uniquement revues lorsqu'il est déterminé que les frais d'acquisition reportés existants ne sont pas recouvrables. Pour ce qui est des contrats d'assurance vie universelle et des contrats semblables à des placements, les obligations sont égales à la valeur des comptes des titulaires de police et comprennent pour certains contrats une provision technique constituée selon la méthode de la prime nivelée nette. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD comprennent les primes non acquises, qui représentent la tranche non échue des primes, de même que les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés.

Les frais d'acquisition reportés sont inclus au poste Autres actifs et amortis aux rubriques Revenus autres que d'intérêt et Frais autres que d'intérêt. L'amortissement de ces frais est fonction du revenu de primes lié aux contrats de longue durée, du bénéfice brut estimatif découlant des contrats d'assurance vie universelle et des contrats semblables à des placements; pour les contrats de courte durée, l'amortissement est calculé sur la durée du contrat.

La valeur des activités acquises représente la valeur actualisée des flux de trésorerie nets estimatifs intégrés dans les contrats que nous avons acquis, et est incluse dans le poste Autres actifs. Cette valeur est amortie suivant la même méthode que les frais d'acquisition reportés liés aux contrats d'assurance-vie.

Principales modifications comptables futures

Rémunération à base d'actions

Le Financial Accounting Standards Board a proposé une nouvelle norme *Accounting for Stock-Based Compensation – Transition and Disclosure*. Cette proposition modifie le FAS 123, *Accounting for Stock-Based Compensation* et décrit les autres traitements de transition pour une modification volontaire de la méthode de comptabilisation à la juste valeur visant la rémunération à base d'actions attribuée à des employés. Outre l'application prospective de la disposition relative à la comptabilisation à la juste valeur, le retraitement rétroactif et la constatation des coûts liés à la rémunération à base d'actions comme si la méthode de la juste valeur avait été utilisée pour toutes les attributions octroyées, modifiées ou réglées après les exercices financiers commençant après le 15 décembre 1994, est également permis.

Consolidation des entités ad hoc

Le Financial Accounting Standards Board a publié un exposé-sondage sur la consolidation des entités ad hoc, intitulé *Consolidation of Certain Special-Purpose Entities*, le 28 juin 2002. L'exposé-sondage est une interprétation du Accounting Research Bulletin 51 – *Consolidated Financial Statements*, et comporte de nouvelles directives afin de déterminer le principal bénéficiaire des entités ad hoc et celui qui devra donc consolider ces dernières. Il est actuellement impossible d'évaluer l'incidence de cet exposé-sondage.

NOTE 2 Acquisitions et cessions importantes

2002

Acquisitions

En 2002, nous avons conclu les acquisitions du service de gestion privée de Barclays PLC dans les Amériques (Barclays) et de Eagle Bancshares, Inc. (Eagle Bancshares). Les écarts d'acquisition ont été estimés à l'aide des renseignements disponibles les plus récents à la date de ces états financiers et

peuvent être ajustés jusqu'à un an après la date de clôture de l'acquisition afin de rectifier les estimations initiales de la juste valeur de l'actif acquis et du passif pris en charge. Le tableau suivant présente des données relatives aux acquisitions :

	Barclays	Eagle Bancshares
Date d'acquisition	28 juin 2002	22 juillet 2002
Secteur d'exploitation	RBC Investissements	RBC Banque
Participation acquise	–	100 %
Contrepartie	Les actifs ont été acquis contre un versement initial en espèces d'environ 111 millions de dollars US. Une contrepartie conditionnelle au volume d'affaires conservé devrait être versée au cours de la prochaine année et sera comptabilisée comme un actif incorporel.	Chaque action ordinaire de Eagle Bancshares a été acquise contre 26 \$ US en espèces.
Juste valeur de l'actif corporel acquis	741 \$	1 844 \$
Juste valeur du passif pris en charge	(640)	(1 764)
Juste valeur de l'actif corporel net identifiable acquis	101	80
Actifs incorporels liés à des dépôts de base (1)	–	22
Listes de clients et relations (1)	68	–
Écart d'acquisition	–	133
Total de la contrepartie	169 \$	235 \$

(1) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base et les listes de clients et relations sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile moyenne estimative de 10 ans et de 15 ans, respectivement.

NOTE 2 Acquisitions et cessions importantes (suite)**Acquisitions à venir***Acquisition de certaines activités américaines du groupe Generali*

Le 30 avril 2002, RBC Assurances a annoncé un accord en vue d'acquérir certains actifs du groupe Generali, un assureur ayant son siège à Trieste, en Italie. Ces actifs se composent des activités de Business Men's Assurance Company of America (BMA) et comprennent un bloc d'affaires en cours d'environ 150 000 contrats d'assurance vie traditionnelle et de rentes, ainsi que l'infrastructure pour la création de produits d'assurance à capital variable. Dans une opération connexe, RBC Dain Rauscher prévoit faire l'acquisition de Jones & Babson Inc., la société de fonds communs de placement de BMA.

Le prix d'achat estimatif de ces entreprises s'élève à environ 220 millions de dollars US. Les acquisitions sont assujetties à certaines approbations des autorités réglementaires, à l'approbation des actionnaires des clients de Jones & Babson Inc. et aux autres modalités de clôture habituelles.

Acquisition de Admiralty Bancorp, Inc.

Le 29 août 2002, RBC Centura Banks, Inc. (Centura), une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, et Admiralty Bancorp, Inc. (Admiralty) ont annoncé la signature d'une convention de fusion définitive au cours de laquelle Centura fera l'acquisition de Admiralty. La contrepartie en espèces qui devra être versée dans le cadre de l'acquisition s'est établie à environ 150 millions de dollars US. L'excédent d'environ 100 millions de dollars US du prix d'achat sur la juste valeur estimative des actifs corporels acquis sera d'abord attribué aux actifs incorporels identifiables et le solde, à l'écart d'acquisition. L'acquisition est assujettie à certaines approbations des autorités réglementaires, à l'approbation des actionnaires de Admiralty, et aux autres modalités de clôture habituelles.

2001**Acquisitions**

Au cours de l'exercice 2001, nous avons fait l'acquisition de Liberty Life Insurance Company et Liberty Insurance Services Corporation (Liberty), de Dain Rauscher Corporation (Dain Rauscher), de Centura Banks, Inc.

(Centura) et de Tucker Anthony Sutro Corporation (Tucker Anthony Sutro). Nous avons comptabilisé toutes ces acquisitions selon la méthode de l'acquisition. Le tableau suivant présente les données relatives à ces acquisitions :

	Liberty	Dain Rauscher	Centura	Tucker Anthony Sutro
Date d'acquisition	1 ^{er} novembre 2000	10 janvier 2001	5 juin 2001	31 octobre 2001
Secteurs d'exploitation	RBC Assurances	RBC Investissements et RBC Marchés des Capitaux	RBC Banque	RBC Investissements et RBC Marchés des Capitaux
Participation acquise	100 %	100 %	100 %	100 %
Contrepartie	Les actifs ont été acquis contre un dividende de 70 millions de dollars US versé à Liberty Life Insurance Company et un montant de 580 millions de dollars US en espèces.	Chaque action ordinaire de Dain Rauscher a été acquise contre 95 \$ US en espèces.	Environ 67 millions d'actions ordinaires de la Banque Royale ont été émises, chacune étant évaluée à 49,20 \$.	Chaque action ordinaire de Tucker Anthony Sutro a été acquise contre 24 \$ US en espèces.
Juste valeur de l'actif corporel acquis	2 858 \$	3 719 \$	18 270 \$	831 \$
Juste valeur du passif pris en charge	(2 095)	(3 425)	(17 214)	(580)
Juste valeur de l'actif corporel net identifiable acquis	763	294	1 056	251
Actifs incorporels liés à des dépôts de base (1)	–	–	395	–
Droits de gestion hypothécaires (1)	–	–	12	–
Écart d'acquisition	127	1 544	1 868	692
Total de la contrepartie	890 \$	1 838 \$	3 331 \$	943 \$

(1) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base et les droits de gestion hypothécaires sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile moyenne estimative de 10 ans et de 5 ans, respectivement.

Cessions

Au cours de l'exercice 2001, nous avons vendu nos services de gestion des actifs institutionnels, lesquels étaient offerts par Gestion Placements TR Inc. Le gain avant impôts tiré de cette cession s'est établi à 313 millions de dollars (251 millions après impôts) et a été inscrit à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

En outre, nous nous sommes départis de certaines autres activités et avons réalisé un gain avant impôts de 132 millions de dollars (111 millions après impôts) à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

NOTE 3 Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique

2002	RBC Banque	RBC Assurances	RBC Investisse- ments	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Autres	Total	Canada	États- Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt, selon l'équivalent imposable	5 576 \$	223 \$	371 \$	553 \$	136 \$	332 \$	7 191 \$	5 550 \$	1 262 \$	379 \$
Majoration au montant imposable équivalent	19	–	–	21	–	–	40	24	16	–
Revenu net d'intérêt	5 557	223	371	532	136	332	7 151	5 526	1 246	379
Provision pour pertes sur créances	626	–	(1)	465	10	(35)	1 065	529	440	96
Revenus autres que d'intérêt	4 931	223	372	67	126	367	6 086	4 997	806	283
Frais autres que d'intérêt	2 090	357	3 276	2 142	672	42	8 579	4 318	3 125	1 136
	4 520	399	3 144	1 627	548	6	10 244	5 747	3 670	827
Bénéfice net avant impôts	2 501	181	504	582	250	403	4 421	3 568	261	592
Charge d'impôts	947	(9)	158	143	77	99	1 415	1 318	49	48
Part des actionnaires sans contrôle	8	–	–	–	–	100	108	100	2	6
Bénéfice net (perte nette)	1 546 \$	190 \$	346 \$	439 \$	173 \$	204 \$	2 898 \$	2 150 \$	210 \$	538 \$
Total de l'actif moyen	156 500 \$	6 900 \$	15 100 \$	180 700 \$	2 400 \$	10 100 \$	371 700 \$	226 800 \$	75 800 \$	69 100 \$

2001	RBC Banque	RBC Assurances	RBC Investisse- ments	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Autres	Total	Canada	États- Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt, selon l'équivalent imposable	5 349 \$	206 \$	384 \$	429 \$	148 \$	13 \$	6 529 \$	5 595 \$	485 \$	449 \$
Majoration au montant imposable équivalent	6	–	–	21	–	5	32	30	2	–
Revenu net d'intérêt	5 343	206	384	408	148	8	6 497	5 565	483	449
Provision pour pertes sur créances	732	–	2	407	(2)	(20)	1 119	757	379	(17)
Revenus autres que d'intérêt	4 611	206	382	1	150	28	5 378	4 808	104	466
Frais autres que d'intérêt	1 873	336	2 859	2 352	710	25	8 155	4 862	2 404	889
	4 388	375	2 510	1 804	485	79	9 641	6 214	2 712	715
Bénéfice net avant impôts	2 096	167	731	549	375	(26)	3 892	3 456	(204)	640
Charge d'impôts	912	(6)	223	200	109	(88)	1 350	1 402	(68)	16
Part des actionnaires sans contrôle	10	–	–	–	–	97	107	97	2	8
Bénéfice net (perte nette)	1 174 \$	173 \$	508 \$	349 \$	266 \$	(35)\$	2 435 \$	1 957 \$	(138)\$	616 \$
Total de l'actif moyen	143 000 \$	6 300 \$	11 300 \$	159 500 \$	2 400 \$	9 100 \$	331 600 \$	212 700 \$	50 900 \$	68 000 \$

2000	RBC Banque	RBC Assurances	RBC Investisse- ments	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Autres	Total	Canada	États- Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt, selon l'équivalent imposable	4 705 \$	84 \$	359 \$	43 \$	160 \$	(44)\$	5 307 \$	5 029 \$	(17)\$	295 \$
Majoration au montant imposable équivalent	6	–	–	22	–	–	28	28	–	–
Revenu net d'intérêt	4 699	84	359	21	160	(44)	5 279	5 001	(17)	295
Provision pour pertes sur créances	649	–	(1)	91	(21)	(27)	691	646	99	(54)
Revenus autres que d'intérêt	4 050	84	360	(70)	181	(17)	4 588	4 355	(116)	349
Frais autres que d'intérêt	1 569	163	1 958	2 287	691	12	6 680	4 962	856	862
	3 776	173	1 666	1 456	547	10	7 628	6 245	640	743
Bénéfice net avant impôts	1 843	74	652	761	325	(15)	3 640	3 072	100	468
Charge d'impôts	774	(29)	239	259	140	29	1 412	1 434	29	(51)
Part des actionnaires sans contrôle	5	–	–	–	–	15	20	15	–	5
Bénéfice net (perte nette)	1 064 \$	103 \$	413 \$	502 \$	185 \$	(59)\$	2 208 \$	1 623 \$	71 \$	514 \$
Total de l'actif moyen	129 700 \$	2 200 \$	8 000 \$	131 900 \$	1 600 \$	10 700 \$	284 100 \$	198 800 \$	34 800 \$	50 500 \$

Aux fins de l'information de gestion, nos activités sont réparties entre différents secteurs d'exploitation : RBC Banque, RBC Assurances, RBC Investissements, RBC Marchés des Capitaux et RBC Services Internationaux. Le secteur Autres comprend principalement la trésorerie générale, les groupes fonctionnels, les groupes technologie et systèmes et les activités liées à l'immobilier.

Les secteurs d'exploitation fonctionnent sur une base autonome en ce qui a trait à l'achat et à la vente de services intrasectoriels. La détermination

des prix de cession interne des fonds vendus ou achetés, des commissions ou des charges et crédits liés aux services fournis suit généralement les taux du marché.

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les colonnes Canada, États-Unis et Autres pays. Les activités canadiennes des centres des marchés monétaires internationaux sont comprises dans les colonnes États-Unis et Autres pays.

NOTE 4 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2001, nous avons adopté la norme FAS (Financial Accounting Standards) 142 intitulée *Goodwill and Other Intangible Assets*. En vertu de cette norme, la dépréciation de l'écart d'acquisition est déterminée au niveau des unités d'exploitation au moins une fois par année. Les unités d'exploitation regroupent les activités commerciales présentant des caractéristiques et des stratégies économiques semblables et peuvent représenter soit un secteur d'exploitation, soit une unité économique à l'intérieur d'un secteur d'exploitation.

Nous avons terminé le test de dépréciation transitoire et annuel de l'écart d'acquisition pour toutes les unités d'exploitation et déterminé que l'écart d'acquisition n'a subi aucune dépréciation.

L'amortissement des autres actifs incorporels projeté pour chacun des exercices se terminant du 31 octobre 2003 au 31 octobre 2007 est d'environ 76 millions de dollars.

Écart d'acquisition

	RBC Banque	RBC Assurances	RBC Investissements	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Total
Solde au 31 octobre 2000	200 \$	4 \$	273 \$	93 \$	123 \$	693 \$
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	1 868	183	1 618	618	10	4 297
Amortissement de l'écart d'acquisition au cours de l'exercice	(61)	(15)	(81)	(43)	(14)	(214)
Dépréciation de l'écart d'acquisition	—	—	(38)	—	—	(38)
Autres ajustements (1)	98	24	39	55	(2)	214
Solde au 31 octobre 2001	2 105	196	1 811	723	117	4 952
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	143	—	—	—	2	145
Autres ajustements (1)	(19)	(9)	(19)	(12)	2	(57)
Solde au 31 octobre 2002	2 229 \$	187 \$	1 792 \$	711 \$	121 \$	5 040 \$

(1) Les autres ajustements comprennent les conversions en devises sur l'écart d'acquisition libellé en devises autres que le dollar canadien ainsi que certains autres ajustements.

Autres actifs incorporels

	2002			2001		
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Dépôts de base	423 \$	(50)\$	373 \$	412 \$	(17)\$	395 \$
Listes de clients et relations	318	(52)	266	233	(30)	203
Droits de gestion hypothécaires	41	(18)	23	17	(1)	16
Autres actifs incorporels	5	(2)	3	7	(2)	5
Total	787 \$	(122)\$	665 \$	669 \$	(50)\$	619 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice net, le bénéfice par action et le bénéfice dilué par action présentés et les montants ajustés pour exclure l'amortissement de l'écart d'acquisition, déduction faite des impôts connexes.

	2002	2001	2000
Bénéfice net :			
Bénéfice net présenté	2 898 \$	2 435 \$	2 208 \$
Amortissement de l'écart d'acquisition, déduction faite des impôts connexes	—	250	77
Bénéfice net ajusté	2 898 \$	2 685 \$	2 285 \$
Bénéfice par action :			
Bénéfice par action présenté	4,16 \$	3,58 \$	3,42 \$
Amortissement de l'écart d'acquisition, déduction faite des impôts connexes	—	0,39	0,13
Bénéfice par action ajusté	4,16 \$	3,97 \$	3,55 \$
Bénéfice dilué par action :			
Bénéfice dilué par action présenté	4,12 \$	3,55 \$	3,40 \$
Amortissement de l'écart d'acquisition, déduction faite des impôts connexes	—	0,39	0,13
Bénéfice dilué par action ajusté	4,12 \$	3,94 \$	3,53 \$

NOTE 5 Valeurs mobilières

	Durée jusqu'à l'échéance (1)					2002 Total	2001 Total
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise		
Titres du compte de négociation (2)							
Créances du gouvernement canadien	5 226 \$	4 344 \$	1 533 \$	1 572 \$	– \$	12 675 \$	13 024 \$
Trésor américain et autres organismes américains	278	720	593	24	–	1 615	1 148
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	618	1 223	1 254	738	–	3 833	2 413
Titres hypothécaires	74	125	86	327	–	612	689
Titres adossés à des créances	65	248	2 704	3 522	–	6 539	4 428
Autres créances	9 253	4 265	2 001	2 906	579	19 004	20 785
Titres de participation	–	–	–	–	25 179	25 179	15 926
	15 514	10 925	8 171	9 089	25 758	69 457	58 413
Titres destinés à la vente (2)							
Créances du gouvernement canadien							
Coût non amorti	1 943	2 826	503	247	–	5 519	4 623
Juste valeur estimative	1 945	2 883	510	275	–	5 613	4 708
Rendement (3)	4,0 %	4,5 %	5,3 %	6,6 %	–	4,5 %	4,9 %
Trésor américain et autres organismes américains							
Coût non amorti	544	1 204	319	1	–	2 068	2 030
Juste valeur estimative	552	1 280	355	1	–	2 188	2 118
Rendement (3)	4,0 %	5,0 %	3,9 %	6,0 %	–	4,6 %	4,8 %
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE							
Coût non amorti	2 308	291	6	–	–	2 605	1 561
Juste valeur estimative	2 324	303	6	–	–	2 633	1 573
Rendement (3)	0,3 %	3,7 %	4,7 %	–	–	0,7 %	1,2 %
Titres hypothécaires							
Coût non amorti	1 126	2 730	294	435	–	4 585	4 531
Juste valeur estimative	1 136	2 782	312	457	–	4 687	4 676
Rendement (3)	5,0 %	5,0 %	7,2 %	6,5 %	–	5,3 %	5,6 %
Titres adossés à des créances							
Coût non amorti	–	98	154	75	–	327	414
Juste valeur estimative	–	98	163	83	–	344	434
Rendement (3)	–	8,3 %	6,8 %	6,6 %	–	7,2 %	8,2 %
Autres créances							
Coût non amorti	2 304	1 815	593	4 198	159	9 069	7 716
Juste valeur estimative	2 300	1 853	612	4 267	159	9 191	7 760
Rendement (3)	2,3 %	4,1 %	6,1 %	5,4 %	5,1 %	4,4 %	5,6 %
Titres de participation							
Coût	–	–	–	–	1 272	1 272	1 382
Juste valeur estimative	–	–	–	–	1 240	1 240	1 418
Coût non amorti	8 225	8 964	1 869	4 956	1 431	25 445	22 257
Juste valeur estimative	8 257	9 199	1 958	5 083	1 399	25 896	22 687
Total de la valeur comptable des titres (2)	23 771 \$	20 124 \$	10 129 \$	14 172 \$	27 157 \$	95 353 \$	81 100 \$

(1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.

(2) Les titres du compte de négociation et les titres destinés à la vente sont constatés à leur juste valeur estimative.

(3) Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

Gains et pertes non réalisés sur les titres destinés à la vente

	2002				2001			
	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur estimative	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur estimative
Créances du gouvernement canadien	5 519 \$	97 \$	(3) \$	5 613 \$	4 623 \$	85 \$	– \$	4 708 \$
Trésor américain et autres organismes américains	2 068	120	–	2 188	2 030	88	–	2 118
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	2 605	28	–	2 633	1 561	15	(3)	1 573
Titres hypothécaires	4 585	102	–	4 687	4 531	145	–	4 676
Titres adossés à des créances	327	28	(11)	344	414	25	(5)	434
Autres créances	9 069	201	(79)	9 191	7 716	169	(125)	7 760
Titres de participation	1 272	28	(60)	1 240	1 382	104	(68)	1 418
	25 445 \$	604 \$	(153) \$	25 896 \$	22 257 \$	631 \$	(201) \$	22 687 \$

Gains et pertes réalisés à la vente de titres destinés à la vente

	2002	2001	2000
Gains réalisés	102 \$	106 \$	106 \$
Pertes réalisées	(197)	(234)	(117)
Perte à la vente de titres	(95) \$	(128) \$	(11) \$

NOTE 6 Prêts

	2002	2001
Au Canada (1)		
Prêts hypothécaires résidentiels	67 700 \$	64 066 \$
Prêts aux particuliers	25 918	27 202
Prêts sur cartes de crédit	4 740	4 110
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	29 832	32 739
	128 190	128 117
Aux États-Unis (1)		
Prêts hypothécaires résidentiels	4 353	2 666
Prêts aux particuliers	5 269	4 621
Prêts sur cartes de crédit	125	128
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	21 418	22 145
	31 165	29 560
Autres pays (1)		
Prêts hypothécaires résidentiels	789	712
Prêts aux particuliers	769	688
Prêts sur cartes de crédit	49	45
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	10 561	12 055
	12 168	13 500
Total des prêts (2)	171 523	171 177
Provision cumulative pour pertes sur prêts	(2 203)	(2 278)
Total des prêts, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts	169 320 \$	168 899 \$

(1) Les prêts au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays comprennent tous les prêts comptabilisés, sans tenir compte de la devise dans laquelle ils sont libellés ni du lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 131 millions de dollars (130 millions en 2001).

2002 – Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

	Durée jusqu'à l'échéance				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	27 491 \$	44 057 \$	1 294 \$	72 842 \$	8 128 \$	64 583 \$	131 \$	72 842 \$
Prêts aux particuliers	30 363	1 486	107	31 956	21 934	9 716	306	31 956
Prêts sur cartes de crédit	4 914	–	–	4 914	–	3 326	1 588	4 914
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	45 046	13 242	3 523	61 811	14 054	45 906	1 851	61 811
Total des prêts	107 814 \$	58 785 \$	4 924 \$	171 523	44 116 \$	123 531 \$	3 876 \$	171 523
Provision cumulative pour pertes sur prêts				(2 203)				(2 203)
Total des prêts, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts				169 320 \$				169 320 \$

Prêts à intérêts non comptabilisés

	2002	2001
Prêts hypothécaires résidentiels	131 \$	179 \$
Prêts aux particuliers	306	325
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	346	372
	783	876
Prêts douteux aux entreprises et aux gouvernements	1 505	1 589
	2 288 \$	2 465 \$
Provision cumulative pour prêts douteux	555 \$	614 \$
Solde moyen des prêts douteux (1)	1 607 \$	1 190 \$

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2000, le solde moyen des prêts douteux s'est établi à 941 millions de dollars.

Provision cumulative pour pertes sur prêts

	2002	2001	2000
Provision cumulative pour pertes sur créances au début	2 392 \$	1 975 \$	1 900 \$
Radiations	(1 457)	(1 125)	(839)
Recouvrements	198	185	162
Radiations nettes	(1 259)	(940)	(677)
Provision pour pertes sur créances	1 065	1 119	691
Acquisition de Centura Banks, Inc.	–	157	–
Acquisition de Eagle Bancshares, Inc.	18	–	–
Autres	98	81	61
Provision cumulative pour pertes sur créances à la fin	2 314	2 392	1 975
Provision cumulative pour engagements hors bilan et autres (1)	(109)	(109)	(98)
Provision cumulative pour titres	(2)	(5)	(6)
Provision cumulative pour pertes sur prêts à la fin	2 203 \$	2 278 \$	1 871 \$

(1) La provision cumulative pour engagements hors bilan et autres est comprise au poste Autres passifs.

NOTE 7 Titrisations

Au cours de l'exercice, nous avons titrisé des prêts hypothécaires résidentiels garantis par le gouvernement de 3 734 millions de dollars (800 millions en 2001) par la création de titres hypothécaires. Nous avons vendu pour 1 708 millions de dollars (723 millions en 2001) de tels titres. Nous avons reçu un produit en espèces net de 1 691 millions de dollars (720 millions en 2001) et avons conservé les droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires de 71 millions (25 millions en 2001) gagnés sur les prêts hypothécaires. Un gain avant impôts de 54 millions de dollars (22 millions en 2001) sur la vente, après déduction des frais liés à l'opération, a été constaté au poste Revenus tirés de la titrisation. Les titres hypothécaires créés et non vendus demeurent inscrits au bilan consolidé, au poste Titres destinés à la vente.

Nous n'avons pas vendu de droits en copropriété dans des prêts sur cartes de crédit au cours de l'exercice (1 000 millions de dollars en 2001).

Pour les opérations finalisées au cours de l'exercice, les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des droits conservés dans les prêts hypothécaires résidentiels à la date de titrisation s'établissaient comme suit : taux de remboursement annualisé de 12,00 %; marge excédentaire de 1,20 % et taux d'actualisation de 4,75 %.

Les pertes sur un lot statique de créances comprennent les pertes sur créances réelles subies et prévues divisées par le solde initial des prêts titrisés. Le ratio de la perte prévue sur un lot statique de créances pour les prêts sur cartes de crédit titrisés au 31 octobre 2002 s'établissaient à 0,41 %.

Le tableau suivant présente le capital des prêts, les prêts à intérêts non comptabilisés ainsi que les radiations nettes pour l'ensemble des prêts inscrits au bilan et les prêts titrisés que nous administrons aux 31 octobre 2002 et 2001 :

Prêts comptabilisés et titrisés

	2002			2001		
	Capital des prêts	Prêts à intérêts non comptabilisés (1)	Radiations nettes	Capital des prêts	Prêts à intérêts non comptabilisés (1)	Radiations nettes
Prêts hypothécaires résidentiels	78 323 \$	228 \$	12 \$	71 884 \$	283 \$	24 \$
Prêts aux particuliers	31 956	371	328	32 511	387	334
Prêts sur cartes de crédit	6 589	41	172	6 383	49	152
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	61 811	1 865	779	66 939	1 991	455
Total des prêts administrés (2)	178 679	2 505	1 291	177 717	2 710	965
Moins : Prêts titrisés (3)	7 156	–	32	6 540	–	25
Total des prêts au bilan consolidé	171 523 \$	2 505 \$	1 259 \$	171 177 \$	2 710 \$	940 \$

(1) Comprend les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours qui ne sont pas classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés.

(2) Représente le montant net des prêts impayés et des prêts qui ont été titrisés, dont nous continuons à assurer la gestion, à l'exclusion de tout actif dont nous avons temporairement fait l'acquisition dans le but, au moment de l'acquisition, de le vendre à des structures d'accueil.

(3) Le capital des prêts comprend les prêts sur cartes de crédit de 1 675 millions de dollars (2 100 millions en 2001), les titres hypothécaires créés et vendus de 2 416 millions (1 361 millions en 2001) et les titres hypothécaires créés et non vendus de 3 065 millions (3 079 millions en 2001).

NOTE 7 Titrisations (suite)

Au 31 octobre 2002, les hypothèses économiques clés utilisées et le degré de sensibilité de la juste valeur courante de ces droits conservés advenant un changement défavorable immédiat de 10 % ou de 20 % des hypothèses clés sont présentés dans le premier tableau ci-dessous.

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. Comme l'indiquent les chiffres du tableau, l'incidence d'un changement défavorable sur la juste valeur ne peut généralement pas être extrapolée, la relation entre la variation de l'hypothèse

et la variation de la juste valeur n'étant pas forcément linéaire. Également, l'incidence de la variation d'une hypothèse individuelle sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné peut entraîner la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité global.

Le second tableau ci-dessous présente certains flux de trésorerie provenant de titrisations en 2002 et en 2001.

Sensibilité des hypothèses clés advenant un changement défavorable (1)

	Incidence sur la juste valeur	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels
Juste valeur des droits conservés	15,1 \$	94,6 \$
Moyenne pondérée de la durée de la gestion qui reste à assurer (en années)	0,2	3,9
Taux de remboursement	39,07 %	13,62 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,0)\$	(2,7)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(1,9)	(5,3)
Marge excédentaire (déduction faite des pertes sur créances)	5,92 %	1,19 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,5)\$	(9,5)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(3,1)	(18,9)
Pertes sur créances prévues	1,68 %	–
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(0,5)\$	–
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(0,9)	–
Taux d'actualisation	12,50 %	4,55 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(0,1)\$	(0,3)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(0,1)	(0,6)

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, qui est présenté sur une base mensuelle.

Flux de trésorerie provenant de titrisations

	2002		2001	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels
Produit tiré de nouvelles titrisations	– \$	1 691 \$	1 000 \$	720 \$
Produit réinvesti dans des titrisations à rechargement	8 512	303	6 972	13
Flux de trésorerie découlant des droits conservés dans le cadre de titrisations	64	15	60	10

NOTE 8 Locaux et matériel

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	172 \$	– \$	172 \$	123 \$
Bâtiments	606	287	319	335
Matériel informatique	1 605	1 163	442	437
Mobilier, agencements et autre matériel	976	650	326	313
Améliorations locatives	901	521	380	390
	4 260 \$	2 621 \$	1 639 \$	1 598 \$

L'amortissement pour les locaux et le matériel s'est élevé à 388 millions de dollars et à 387 millions en 2002 et en 2001, respectivement.

NOTE 9 Autres actifs

	2002	2001
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	3 229 \$	3 505 \$
Actif lié aux activités d'assurance (1)	2 987	2 043
Intérêts courus à recevoir	1 287	1 733
Actifs d'impôts reportés, montant net	1 003	1 047
Placements dans des sociétés liées	224	152
Coût des prestations de retraite payées d'avance (2)	109	366
Autres	4 651	4 518
	13 490 \$	13 364 \$

(1) L'actif lié aux activités d'assurance comprend, entre autres, les soldes des avances sur police, les primes impayées, les montants à recevoir d'autres assureurs relativement à des contrats de réassurance et à des ententes de mise en commun, les frais d'acquisition reportés et la valeur des activités acquises.

(2) Le coût des prestations de retraite payées d'avance représente l'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite par rapport à la charge au titre des prestations constituées.

NOTE 10 Dépôts

	2002				2001
	Dépôts à vue (1)	Dépôts à préavis (2)	Dépôts à terme fixe (3)	Total	Total
Particuliers	10 735 \$	30 065 \$	61 092 \$	101 892 \$	101 381 \$
Entreprises et gouvernements	39 004	8 864	71 898	119 766	107 485
Banques	3 084	85	20 213	23 382	26 821
	52 823 \$	39 014 \$	153 203 \$	245 040 \$	235 687 \$
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				23 222 \$	22 397 \$
États-Unis				2 078	1 918
Autres pays				891	543
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada				119 737	118 161
États-Unis				35 495	25 169
Autres pays				63 617	67 499
				245 040 \$	235 687 \$

(1) Les dépôts remboursables à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit à un avis de retrait. Ces dépôts sont, pour la plupart, des comptes-chèques.

(2) Les dépôts remboursables sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont, pour la plupart, des comptes d'épargne.

(3) Les dépôts à terme fixe comprennent les dépôts remboursables à une date fixe. Ces dépôts comprennent les dépôts à terme, les certificats de placement garantis et autres instruments semblables. Au 31 octobre 2002, le solde des dépôts à terme comprend aussi les billets de dépôts de premier rang de 11,3 milliards de dollars (10,7 milliards en 2001) que nous avons émis pour fournir un financement à long terme et d'autres billets et instruments au porteur semblables de 21,7 milliards (18,5 milliards en 2001) que nous avons émis.

NOTE 11 Autres passifs

	2002	2001
Emprunts à court terme des filiales	10 173 \$	6 838 \$
Sinistres et obligations liées aux indemnités	5 302	4 256
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	3 630	3 202
Intérêts courus à payer	1 263	1 887
Charge au titre des prestations et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (1)	919	714
Dividendes à payer	289	273
Autres	8 245	6 809
	29 821 \$	23 979 \$

(1) La charge au titre des prestations et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite constitués représente l'excédent cumulatif de la charge de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite sur les cotisations aux caisses de retraite.

NOTE 12 Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures

subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du surintendant des institutions financières Canada.

Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellées en devises	2002	2001
11 janvier 2002		11,00 %		– \$	41 \$
1 ^{er} mars 2002		10,50 %		–	60
3 septembre 2007	(1)	5,40 %		–	400
3 septembre 2008	3 septembre 2003 (2)	5,45 % (3)		100	100
15 mars 2009		6,50 %	125 \$ US	195	199
12 avril 2009	12 avril 2004 (2)	5,40 % (3)		350	350
11 juin 2009	11 juin 2004 (2)	5,10 % (3)		350	350
7 juillet 2009	7 juillet 2004 (2)	6,05 % (3)		175	175
12 octobre 2009	12 octobre 2004 (2)	6,00 % (3)		150	150
15 août 2010	15 août 2005 (2)	6,40 % (3)		700	700
13 février 2011	13 février 2006 (4)	5,50 % (3)		125	125
26 avril 2011	26 avril 2006 (5)	8,20 % (3)		100	100
12 septembre 2011	12 septembre 2006 (2)	6,50 % (3)		350	350
24 octobre 2011	24 octobre 2006 (6)	6,75 % (7)	300 \$ US	467	476
8 novembre 2011	8 novembre 2006 (8)	(9)	400 \$ US	625	–
4 juin 2012	4 juin 2007 (2)	6,75 % (3)		500	500
22 janvier 2013	22 janvier 2008 (10)	6,10 % (3)		500	500
14 novembre 2014		10,00 %		200	200
25 janvier 2015	25 janvier 2010 (11)	7,10 % (3)		500	500
12 avril 2016	12 avril 2011 (12)	6,30 % (3)		400	400
8 juin 2023		9,30 %		110	110
1 ^{er} octobre 2083	(13)	(14)		250	250
6 juin 2085	(13)	(15)	300 \$ US	467	477
				6 614	6 513
Ajustement au titre de la juste valeur (16)				346	348
				6 960 \$	6 861 \$

(1) Rachetées le 3 septembre 2002, à la valeur nominale.

(2) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de cinq points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(3) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée, et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(4) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de huit points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(5) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de dix points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(6) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du Trésor américain, majoré de dix points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(7) Portent intérêt au taux de 6,75 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux LIBOR semestriel en dollars US majoré de 1,00 %.

(8) Remboursables par anticipation à la valeur nominale à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée.

(9) Portent intérêt au taux LIBOR trimestriel en dollars US majoré de 0,50 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée, et par la suite au taux LIBOR trimestriel en dollars US majoré de 1,50 %.

(10) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 18 points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(11) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 12,5 points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(12) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 22 points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(13) Remboursables par anticipation à toute date de paiement des intérêts à la valeur nominale.

(14) Portent intérêt au taux des acceptations de banque de 30 jours, majoré de 0,40 %.

(15) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars US majoré de 0,25 %. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit tiré de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.

(16) L'ajustement au titre de la juste valeur reflète le changement apporté à la valeur comptable des débentures subordonnées faisant l'objet d'une couverture, par suite de l'adoption de la norme FAS 133. Les débentures subordonnées faisant l'objet d'une couverture précise viennent à échéance à des dates s'échelonnant entre le 24 octobre 2011 et le 12 avril 2016.

Tableau des échéances

L'ensemble des échéances des débiteures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

2003 à 2007	– \$
2008 à 2012	4 310
Par la suite	2 650
	6 960 \$

NOTE 13 Capital-actions**Capital-actions autorisé**

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 10 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

Capital-actions émis et en circulation

	2002			2001			2000		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série E (1)	–	– \$	3,06 \$	1 500	149 \$	5,16 \$	1 500	149 \$	5,38 \$
À dividende non cumulatif, série H (1)	–	–	–	–	–	1,69	12 000	295	2,25
En dollars US, à dividende non cumulatif, série I (1)	–	–	1,91 US	8 000	315	1,91 US	8 000	301	1,91 US
À dividende non cumulatif, série J	12 000	294	1,78	12 000	294	1,78	12 000	294	1,78
En dollars US, à dividende non cumulatif, série K	10 000	384	1,58 US	10 000	392	1,58 US	10 000	376	1,58 US
À dividende non cumulatif, série N	12 000	293	1,18	12 000	293	1,18	12 000	293	1,18
À dividende non cumulatif, série O	6 000	145	1,38	6 000	145	1,38	6 000	145	1,38
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P	4 000	152	1,44 US	4 000	155	1,44 US	4 000	148	1,44 US
À dividende non cumulatif, série S	10 000	247	1,53	10 000	247	0,65	–	–	–
		1 515 \$			1 990 \$			2 001 \$	
Actions ordinaires									
Solde au début	674 021	6 959 \$		602 398	3 074 \$		617 768	3 063 \$	
Émises	–	–		12 305	576		–	–	
Émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions (2)	5 211	175		2 819	81		2 700	59	
Émises lors de l'acquisition de Centura Banks, Inc.	–	–		67 413	3 317		–	–	
Options octroyées lors de l'acquisition de Dain Rauscher Corporation	–	14		–	33		–	–	
Émises lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée (3)	318	15		13	2		1 667	50	
Renonciation aux droits à la plus-value des actions, déduction faite des impôts connexes	–	29		–	–		–	–	
Frais d'émission, déduction faite des impôts connexes	–	(1)		–	(12)		–	–	
Achetées aux fins d'annulation (4)	(14 293)	(152)		(10 927)	(112)		(19 737)	(98)	
Solde à la fin	665 257	7 039 \$	1,51 \$	674 021	6 959 \$	1,38 \$	602 398	3 074 \$	1,14 \$

- Le 26 novembre et le 11 octobre 2002, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang de série I et E, respectivement. Le 24 août 2001, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang de série H.
- Comprend la levée des options d'achat d'actions à même les attributions assorties des droits à la plus-value des actions combinées entraînant une contrepassation de la charge à payer, déduction faite des impôts connexes, de 8 millions de dollars.
- Au cours de l'exercice, nous n'avons échangé aucune action de catégorie B (36 527 en 2001; 4 701 en 2000) mais avons échangé 1 846 897 actions de catégorie C (77 956 en 2001; 8 008 712 en 2000) émises par notre filiale en propriété exclusive, Royal Bank DS Holding Inc., lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée contre 318 154 actions ordinaires (13 621 en 2001; 1 667 334 en 2000).
- À partir de juin 2001, à la suite d'une offre publique de rachat pour une période de un an, nous avons racheté par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de la Bourse de Montréal 15 401 100 actions ordinaires à un prix moyen de 49,32 \$ par action. Conformément à cette offre, 10 927 200 actions ordinaires ont été rachetées durant l'exercice 2001 à un prix de 509 millions de dollars et 4 473 900 actions ordinaires ont été rachetées durant l'exercice 2002 à un prix de 251 millions de dollars. Le 24 juin 2002, nous avons renouvelé notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités sur une période de un an en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 20 millions de nos actions ordinaires, ce qui représente environ 3 % de nos actions ordinaires en circulation. En vertu de ce renouvellement, 9 818 900 actions ordinaires ont été achetées, à un prix moyen de 52,27 \$ par action, pour un montant de 513 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2002, un total de 14 292 800 actions ordinaires ont été rachetées pour un montant de 764 millions de dollars à un prix moyen de 53,45 \$ par action.

Conditions liées aux actions privilégiées

	Dividendes par action (1)	Date de rachat (2)	Prix de rachat (3)	Dates de conversion	
				Au gré de la Banque (2), (4)	Au gré du détenteur (5)
Actions privilégiées de premier rang					
À dividende non cumulatif, série J	0,443750	24 mai 2003	25,00	24 mai 2003	24 novembre 2003
En dollars US, à dividende non cumulatif, série K	0,393750 US	24 mai 2003	25,00 US	24 mai 2003	24 novembre 2003
À dividende non cumulatif, série N	0,293750	24 août 2003	26,00	24 août 2003	24 août 2008
À dividende non cumulatif, série O	0,343750	24 août 2004	26,00	24 août 2004	Non convertibles
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P	0,359375 US	24 août 2004	26,00 US	24 août 2004	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série S	0,38125	24 août 2006	26,00	24 août 2006	Non convertibles

- (1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries J, K, N, O, P et S sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.
- (2) Sous réserve du consentement du surintendant des institutions financières Canada et des exigences de la *Loi sur les banques*, nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Ces actions peuvent être rachetées i) en espèces, à un prix égal au prix de rachat indiqué ci-dessus dans le cas des actions privilégiées de premier rang de séries J et K; dans le cas des actions de série N, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2003, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2007; dans le cas des actions de séries O et P, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2004, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2008; dans le cas des actions de série S, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 26 août 2006, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2010 ou ii) en convertissant chaque action devant être rachetée, dans le cas des actions de séries J et K, en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (3) Sous réserve du consentement du surintendant des institutions financières Canada et des exigences de la *Loi sur les banques*, nous pouvons racheter aux fins d'annulation les actions privilégiées de premier rang, à un prix n'excédant pas, dans le cas des actions de séries J et K, le prix de rachat précisé ci-dessus alors en vigueur, plus tous les dividendes déclarés et non versés et, dans le cas des actions de séries N, O, P et S au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- (4) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de séries N, O, P et S en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (5) Sous réserve du droit que nous avons de racheter nos actions ou de trouver d'autres acheteurs, le détenteur peut, à compter des dates précisées ci-dessus, convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires. Les actions de séries J, K et N peuvent être converties trimestriellement en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.

Restrictions relatives au paiement des dividendes

La *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi* ») nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrions, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la *Loi*. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement.

En outre, nous ne pouvons déclarer ni verser un dividende sans avoir obtenu l'approbation du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) si, le jour où le dividende est déclaré, la totalité de l'ensemble des dividendes pour l'exercice excède le total de notre bénéfice net jusqu'à ce jour et de notre bénéfice net non réparti pour les deux exercices précédents.

Nous avons convenu que s'il advenait que Fiducie de capital RBC (une société de fiducie à capital fixe, qui est une filiale) ne soit pas en mesure de verser les distributions requises sur ses titres de fiducie, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Capital réglementaire

Nous sommes assujettis à des exigences en matière de capital réglementaire établies par le BSIF, exigences qui comprennent l'utilisation des PCGR du Canada. Les ratios de capital ajustés en fonction des risques et le ratio actif/capitaux propres sont deux mesures de la solidité du capital établies par le BSIF en fonction des normes de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Le BSIF requiert des banques canadiennes qu'elles maintiennent des ratios minimaux du capital de première catégorie et du capital total de 4 % et de 8 %, respectivement. Cependant, le BSIF a également établi de façon formelle les ratios fondés sur le risque que doivent viser les institutions de dépôt au Canada. Ces cibles sont un ratio du capital de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio du capital total d'au moins 10 %. Au 31 octobre 2002, nous avons des ratios du capital de première catégorie et du capital total de 9,3 % et de 12,7 %, respectivement (8,7 % et 11,8 % en 2001).

Pour ce qui est de l'évaluation du ratio actif/capitaux propres, le BSIF précise que notre actif total, y compris certains instruments financiers hors bilan, ne peut excéder 23 fois le capital total. Au 31 octobre 2002, notre ratio actif/capitaux propres était de 17,3 fois (17,2 fois en 2001).

Au 31 octobre 2002, selon les PCGR des États-Unis et les lignes directrices fournies par le Board of Governors of the Federal Reserve System des États-Unis, nous avons des ratios du capital de première catégorie et du capital total de 8,5 % et de 11,9 %, respectivement (8,1 % et 11,2 % en 2001).

Autres faits

En 2000, nous avons signé une convention avec un réassureur dont la cote est AAA, stipulant que celui-ci devait acheter, pour un montant pouvant atteindre 200 millions de dollars, des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif au cours du marché établi le 27 octobre 2000 dans l'éventualité où la provision cumulative générale (attribuée et non attribuée) pour pertes sur créances devait descendre sous un certain niveau. Au cours de l'exercice, la cote du réassureur a été révisée à la baisse. Compte tenu de ce fait et à la suite d'une revue interne de la direction, la convention n'a pas été renouvelée.

NOTE 14 Impôts sur les bénéfices

	2002	2001	2000
Charge d'impôts présentée dans les résultats			
Exigibles			
Au Canada – Fédéral	681 \$	827 \$	799 \$
Provinciaux	265	354	349
À l'étranger	155	103	258
	1 101	1 284	1 406
Reportés			
Au Canada – Fédéral	205	22	38
Provinciaux	70	3	9
À l'étranger	39	41	(41)
	314	66	6
	1 415	1 350	1 412
Charge (économie) d'impôts présentée dans les capitaux propres			
Gains et pertes non réalisés sur les titres destinés à la vente, déduction faite des opérations de couverture	(4)	221	20
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	100	(487)	(37)
Gains et pertes sur les produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	30	(173)	–
Droits à la plus-value des actions	22	–	–
Obligation additionnelle au titre de la charge de retraite	(155)	(12)	–
	(7)	(451)	(17)
Total de la charge d'impôts	1 408 \$	899 \$	1 395 \$

Impôts reportés (écarts temporaires)

	2002	2001	2000
Actifs d'impôts reportés (1)			
Provision cumulative pour pertes sur créances	512 \$	582 \$	514 \$
Montant lié à la rémunération reportée	339	190	78
Montant lié aux régimes de retraite	210	105	44
Reports prospectifs de pertes fiscales	22	84	72
Locaux et matériel	–	–	83
Produits reportés	60	61	152
Autres	259	399	223
	1 402	1 421	1 166
Passifs d'impôts reportés			
Locaux et matériel	(9)	(91)	–
Charges reportées	(240)	(149)	(86)
Autres	(150)	(134)	(77)
	(399)	(374)	(163)
Actifs d'impôts reportés, montant net	1 003 \$	1 047 \$	1 003 \$

(1) Nous avons déterminé qu'il est plus probable qu'improbable que le montant des actifs d'impôts reportés sera réalisé grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

	2002		2001		2000	
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition canadien prévu par la loi	1 702 \$	38,5 %	1 615 \$	41,5 %	1 558 \$	42,8 %
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moins élevé applicable aux filiales	(276)	(6,2)	(253)	(6,5)	(303)	(8,3)
Bénéfices tirés des titres exonérés d'impôts	(7)	(0,2)	(7)	(0,2)	(7)	(0,2)
Variation du taux d'imposition	33	0,7	79	2,0	20	0,5
Autres	(37)	(0,8)	(84)	(2,1)	144	4,0
Charge d'impôts/taux d'imposition effectif	1 415 \$	32,0 %	1 350 \$	34,7 %	1 412 \$	38,8 %

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme notre direction ne prévoit pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non répartis, aucun passif d'impôts reportés n'a été constaté à leur égard. Selon les estimations,

les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non répartis accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élèveraient à 841 millions de dollars au 31 octobre 2002 (772 millions en 2001; 737 millions en 2000).

NOTE 15 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Nous offrons un certain nombre de régimes à cotisations ou à prestations déterminées prévus par la loi qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite aux employés admissibles.

Les tableaux qui suivent présentent des données relatives à nos régimes d'avantages, incluant les montants constatés au bilan consolidé ainsi que les composantes de la charge nette des prestations de l'exercice.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations et capitalisation

	Régimes de retraite (1)		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (2)	
	2002	2001	2002	2001
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes (3)				
Juste valeur de l'actif des régimes au 1 ^{er} octobre	4 049 \$	4 519 \$	1 \$	67 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	(133)	(476)	-	7
Cotisations de la Banque	99	20	23	21
Cotisations des participants	19	18	1	-
Prestations versées	(258)	(251)	(25)	(22)
Règlements de régimes	(52)	-	-	(72)
Acquisitions d'entreprises	-	63	-	-
Variation des taux de change	17	12	-	-
Transferts d'autres régimes	6	144	-	-
Juste valeur de l'actif des régimes au 30 septembre	3 747 \$	4 049 \$	- \$	1 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au 1 ^{er} octobre	4 044 \$	3 710 \$	693 \$	609 \$
Coût des services rendus	113	104	22	64
Intérêts débiteurs	297	268	51	49
Cotisations des participants	19	18	1	-
Perte actuarielle	280	55	318	19
Prestations versées	(258)	(251)	(25)	(22)
Transferts d'autres régimes	3	-	-	-
Modifications et compressions de régimes	59	31	7	-
Règlements de régimes	-	-	-	(72)
Acquisitions d'entreprises	2	117	-	35
Variation des taux de change	31	(9)	-	-
Variation des hypothèses	-	1	-	11
Obligation au titre des prestations constituées au 30 septembre	4 590 \$	4 044 \$	1 067 \$	693 \$
Capitalisation				
(Déficit) excédent de l'actif des régimes sur l'obligation au titre des prestations	(843)\$	5 \$	(1 067)\$	(692)\$
Perte actuarielle nette non comptabilisée	792	32	360	42
Obligation (actif) transitoire non amorti	(26)	(24)	190	207
Coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé	211	205	13	10
Cotisations entre le 30 septembre et le 31 octobre	222	-	3	-
Autres	(1)	(48)	1	1
Montant net comptabilisé au 31 octobre	355 \$	170 \$	(500)\$	(432)\$
Montants comptabilisés au bilan consolidé :				
Coût des prestations de retraite payées d'avance	109 \$	366 \$		
Charge au titre des prestations constituées à payer	(419)	(282)		
Actifs incorporels	205	57		
Autres éléments du résultat global cumulés	460	29		
Montant net comptabilisé au 31 octobre	355 \$	170 \$		
Hypothèses moyennes pondérées				
Taux d'actualisation	6,75 %	7,00 %	7,00 %	7,25 %
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	7,00 %	7,00 %	4,75 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,00 %	4,40 %	4,40 %	4,40 %

Charge au titre des prestations constituées (4)

	2002	2001	2000
Coût des services rendus	113 \$	104 \$	98 \$
Intérêts débiteurs	297	268	254
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(300)	(306)	(291)
Amortissement de l'actif transitoire	(2)	(2)	(2)
Amortissement du coût des services passés	32	17	22
Gain actuariel net comptabilisé	(27)	(45)	(41)
Perte sur règlement	52	-	-
Autres	(45)	(14)	19
Charge au titre des régimes à prestations déterminées	120	22	59
Charge au titre des régimes à cotisations déterminées	61	30	6
Charge au titre des prestations constituées	181 \$	52 \$	65 \$

Charge au titre des autres avantages postérieurs au départ à la retraite (2)

	2002	2001	2000
Coût des services rendus	22 \$	64 \$	17 \$
Intérêts débiteurs	51	49	42
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	-	(1)	(3)
Amortissement de l'obligation transitoire	17	17	17
Autres	2	2	-
Charge au titre des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	92 \$	131 \$	73 \$

Sensibilité des hypothèses clés en 2002

Prestations de retraite	Variation de l'obligation		Variation de la charge	
	2002	2001	2002	2001
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	126 \$		16 \$	
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	29		2	
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse du taux de rendement à long terme sur l'actif des régimes			10	
Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Variation de l'obligation		Variation de la charge	
	2002	2001	2002	2001
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	48 \$		3 \$	
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	4		1	

- Ces montants comprennent l'actif des régimes de 3 239 millions de dollars (266 millions en 2001) et les obligations au titre des prestations constituées de 4 131 millions (567 millions en 2001) pour les régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés.
- Comprend les avantages postérieurs au départ à la retraite liés à l'assurance maladie, à l'assurance soins dentaires et à l'assurance vie. Les taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé à l'égard du prochain exercice étaient de 8 % pour les soins médicaux et de 5 % pour les soins dentaires, diminuant à un taux final de 4 % en 2009. Ces taux servent à évaluer le coût prévu des prestations de retraite visées par les régimes de soins médicaux et d'assurance vie postérieurs au départ à la retraite. Une hausse de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé aurait fait augmenter le coût des services rendus et les intérêts débiteurs de 12 millions de dollars et l'obligation, de 142 millions. Une baisse de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé aurait fait diminuer le coût des services rendus et les intérêts débiteurs de 8 millions de dollars et l'obligation, de 112 millions.
- L'actif des régimes comprend 818 597 (886 384 en 2001) actions ordinaires de la Banque Royale ayant une juste valeur de 43 millions de dollars (43 millions en 2001). De plus, les dividendes totalisant 1 million de dollars (1 million en 2001) ont été reçus relativement aux actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes au cours de l'exercice.
- La charge de retraite a été établie au moyen d'un taux d'actualisation présumé de 7,00 % (7,00 % en 2001; 7,25 % en 2000).

NOTE 16 Rémunération à base d'actions**Régime d'options d'achat d'actions**

Nous avons deux régimes d'options d'achat d'actions, un pour certains de nos employés clés et un autre pour les administrateurs qui ne sont pas nos employés. En vertu de ces régimes, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires à des prix qui ne doivent pas être inférieurs à ceux du marché le jour de l'octroi. Les options sont acquises sur une période de quatre ans pour les employés et immédiatement pour les administrateurs, et peuvent être levées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

Pour les options octroyées avant le 31 octobre 2002, qui n'étaient pas assorties des droits à la plus-value des actions combinés, aucune charge de rémunération n'a été constatée puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'était pas inférieur au cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les octrois d'options en vertu du régime d'options d'achat d'actions pour les employés étaient assortis des droits à la plus-value des actions combinés. Les droits à la plus-value des

actions permettent aux participants d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que l'option correspondante. Ainsi, les participants reçoivent un paiement en espèces égal à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix d'exercice de l'option.

La charge de rémunération pour les droits à la plus-value des actions a été constatée au moyen d'estimations basées sur l'expérience acquise des participants exerçant leurs droits à la plus-value des actions plutôt que les options correspondantes. La charge de rémunération pour ces octrois, qui est amortie sur la période d'acquisition des options connexes, s'établissait à 27 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 (23 millions en 2001; 52 millions en 2000).

Au cours du dernier trimestre de 2002, certains participants de la haute direction ont renoncé volontairement à leurs droits à la plus-value des actions mais ont conservé les options correspondantes. Au moment de la renonciation, le coût de rémunération a été établi et une charge à payer de 47 millions de dollars a été transférée aux capitaux propres.

Options d'achat d'actions

	2002		2001		2000	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	30 158	36,84 \$	25 880	33,61 \$	20 966	32,42 \$
Options octroyées	4 215	49,12	7 949	44,46	8 286	33,09
Levées ou exercés – Actions ordinaires	(5 211)	32,07	(2 819)	28,77	(2 700)	22,05
– Droits à la plus-value des actions	(291)	34,01	(259)	33,55	–	–
Options annulées	(392)	38,37	(593)	37,82	(672)	36,10
En cours à la fin	28 479	39,54 \$	30 158	36,84 \$	25 880	33,61 \$
Options pouvant être levées à la fin	14 050	36,07 \$	12 895	32,62 \$	8 881	30,29 \$
Options pouvant être octroyées	16 105		20 289		25 849	

Fourchette des prix de levée

	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Durée de vie contractuelle restante moyenne	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
De 14,46 \$ à 15,68 \$	587	15,57 \$	3,9	587	15,57 \$
De 24,80 \$ à 28,25 \$	2 816	26,19	6,9	2 401	25,85
De 30,00 \$ à 39,64 \$	15 175	36,68	7,1	9 595	37,90
De 43,59 \$ à 52,19 \$	9 901	49,15	9,4	1 467	49,04
Total	28 479	39,54 \$	7,8	14 050	36,07 \$

Méthode de la juste valeur

La norme FAS 123, *Accounting for Stock-Based Compensation*, recommande l'utilisation de la méthode de la juste valeur pour la constatation d'une charge pour les attributions d'options. Elle permet l'utilisation de la méthode de la valeur intrinsèque (APB 25, *Accounting for Stock Issued to Employees*), à condition que soit présentée l'incidence pro forma de l'adoption de la méthode de la juste valeur sur le bénéfice net et sur le bénéfice par action. Pour les options assorties de droits à la plus-value des actions, la norme FAS 123 recommande la constatation d'une charge basée sur la valeur

intrinsèque pour la totalité de l'attribution. Nous adopterons prospectivement les recommandations de la norme FAS 123 pour les nouvelles attributions octroyées après le 1^{er} novembre 2002. L'incidence sera une charge estimative de 6 millions de dollars imputée au bénéfice pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2003.

Nous avons présenté l'information pro forma requise comme si nous avions adopté les dispositions sur la constatation recommandées par la norme FAS 123 en 2002, en 2001 et en 2000, comme suit :

Bénéfice net et bénéfice par action pro forma

	2002	Tel que déclaré		Données pro forma (1)		
		2001	2000	2002	2001	2000
Bénéfice net	2 898 \$	2 435 \$	2 208 \$	2 856 \$	2 399 \$	2 164 \$
Bénéfice par action	4,16	3,58	3,42	4,10	3,53	3,35
Bénéfice dilué par action	4,12	3,55	3,40	4,07	3,50	3,34

(1) Selon la méthode d'évaluation fondée sur la juste valeur, la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des options d'achat d'actions s'y rapportant. Par conséquent, les données pro forma obtenues au moyen de cette méthode ne sont peut-être pas représentatives des résultats futurs.

Pour établir les données pro forma présentées ci-dessus, la juste valeur des options octroyées au cours de l'exercice 2002 a été estimée à la date de l'octroi au moyen d'un modèle d'établissement des prix des options fondé sur les hypothèses suivantes : i) un taux d'intérêt hors risque de 4,89 % (5,86 % en 2001; 6,04 % en 2000), ii) une durée de vie prévue de six ans pour les

options (dix ans en 2001 et 2000), iii) une volatilité prévue de 20 % (24 % en 2001; 22 % en 2000) et iv) des dividendes prévus de 2,9 % (2,67 % en 2001; 2,60 % en 2000). La juste valeur de chacune des options octroyées était de 10,02 \$ (14,78 \$ en 2001; 10,26 \$ en 2000).

Régimes d'actionariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir des actions au moyen de régimes d'épargne et d'actionariat RBC. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations déterminées pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous verserons 50 % de la cotisation de l'employé dans des actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 livres sterling par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 49 millions de dollars (47 millions en 2001; 45 millions en 2000) pour l'acquisition d'actions ordinaires. Au 31 octobre 2002, un total de 17 397 119 actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes.

Régimes d'achat d'actions différé et autres régimes

Nous offrons des régimes d'achat d'actions différé aux dirigeants ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. En vertu de ces régimes, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa prime de rendement annuelle ou de ses jetons de présence sous forme d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les actions différées génèrent, des dividendes sous forme d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces actions qu'au moment de prendre sa retraite, qu'en cas d'une invalidité permanente ou que lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des actions différées équivaut à la valeur marchande des actions ordinaires à la date de conversion. Au 31 octobre 2002, la valeur des actions différées s'établissait à 73 millions de dollars (52 millions en 2001; 26 millions en 2000). La plus-value des actions et les dividendes s'y rapportant comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 relativement à ces régimes se sont établis à 16 millions de dollars (8 millions en 2001; 7 millions en 2000).

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés de RBC Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est reporté et génère des dividendes au même taux que celui des actions ordinaires. L'employé touchera la prime en trois montants égaux versés dans les 90 jours suivant la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur marchande des actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. Au 31 octobre 2002, la valeur du régime de primes différées s'établissait à 187 millions de dollars (128 millions en 2001; 89 millions en 2000). La plus-value des actions et les dividendes s'y rapportant comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 relativement à ce régime s'établissaient à 20 millions de dollars (recouvrement de 5 millions en 2001; 10 millions en 2000).

Nous offrons des régimes d'achat d'actions différé à certains employés clés de RBC Investissements, comprenant diverses périodes d'acquisition allant jusqu'à une période maximale de cinq ans. En vertu de certains de ces régimes, les attributions peuvent être reçues sous forme d'actions ordinaires détenues en fiducie, ou sous forme d'actions différées. Le participant ne peut convertir ces actions qu'au moment de prendre sa retraite, qu'en cas d'une invalidité permanente ou que lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des actions différées équivaut à la valeur marchande des actions ordinaires à la date de conversion. Certains régimes attribuent des actions qui suivent de près la valeur des actions ordinaires comprenant un paiement intégral en espèces à la fin de la période maximale de cinq ans. Au 31 octobre 2002, la

valeur des actions différées détenues en fiducie s'établissait à 34 millions de dollars (14 millions en 2001). Au 31 octobre 2002, la valeur de ses diverses actions s'établissait à 10 millions de dollars (4 millions en 2001). La charge de rémunération à base d'actions comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 relativement à ces régimes s'établissait à 32 millions de dollars (16 millions en 2001; 14 millions en 2000).

Nous offrons un régime de participation différée aux bénéficiaires à certains employés clés. L'attribution des actions différées en fonction du rendement se compose de 50 % d'actions ordinaires et de 50 % d'actions au rendement, qui sont acquises après trois ans. Au moment de l'acquisition des actions, les actions différées en fonction du rendement peuvent être augmentées ou diminuées de 50 % selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui de 15 institutions financières nord-américaines. Relativement à cette attribution, une charge de rémunération de 11 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002. La valeur des actions ordinaires détenues en fiducie au 31 octobre 2002 se chiffrait à 34 millions de dollars.

Nous offrons un régime de rémunération à moyen terme à certains hauts dirigeants. En vertu de ce régime, les attributions sont converties en actions équivalentes à des actions ordinaires. Les actions sont acquises en tranches égales sur une période de trois ans. Les actions ont une valeur équivalente à la valeur marchande des actions ordinaires à chaque date d'acquisition et sont payées en espèces ou en actions ordinaires, à notre gré. Au 31 octobre 2002, la valeur des actions s'établissait à 16 millions de dollars (21 millions en 2001). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 à l'égard de ce régime s'est établie à 12 millions de dollars (8 millions en 2001).

Dain Rauscher maintient un régime de rémunération différée non admissible pour les employés clés conformément à une entente appelée le régime d'accumulation de patrimoine. Ce régime permet aux employés admissibles d'effectuer des reports de leur revenu annuel et de répartir ces reports parmi un choix varié de fonds, y compris un régime d'achat d'actions RBC qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont attribuées au régime d'achat d'actions RBC. La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 relativement aux contributions équivalentes s'établissait à 12 millions de dollars (7 millions en 2001). La valeur des actions RBC détenues en vertu du régime au 31 octobre 2002 se chiffrait à 70 millions de dollars (7 millions en 2001).

Pour les autres régimes à base d'actions, une charge de rémunération de 19 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 (14 millions en 2001; 1 million en 2000). La valeur des actions et des actions détenues en vertu de ces régimes au 31 octobre 2002 s'établissait à 10 millions de dollars (3 millions en 2001; 1 million en 2000).

Régime de stabilité du personnel

Dans le cadre de l'acquisition de Dain Rauscher, certains employés clés de cette société se sont vu offrir des attributions de maintien en fonction d'une valeur totalisant 318 millions de dollars et devant être versées uniformément sur une période de service prévue de trois à quatre ans. Les paiements devant être versés aux participants du régime sont indexés à la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'acquisition. La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002 relativement à ce régime s'est établie à 92 millions de dollars (143 millions en 2001). Le passif en vertu de ce régime s'est chiffré à 151 millions de dollars au 31 octobre 2002 (135 millions en 2001).

NOTE 17 Bénéfice par action

	2002	2001	2000
Bénéfice par action			
Bénéfice net	2 898 \$	2 435 \$	2 208 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(98)	(135)	(134)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 800 \$	2 300 \$	2 074 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	672 571	641 516	606 389
	4,16 \$	3,58 \$	3,42 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 800 \$	2 300 \$	2 074 \$
Incidence des conversions présumées (1)	–	1	2
Bénéfice net ajusté en fonction de la dilution	2 800 \$	2 301 \$	2 076 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	672 571	641 516	606 389
Actions convertibles de catégories B et C (1)	14	363	736
Options d'achat d'actions (2)	6 568	5 337	2 740
Nombre moyen d'actions ordinaires, après dilution (en milliers)	679 153	647 216	609 865
	4,12 \$	3,55 \$	3,40 \$

- (1) Les actions convertibles comprennent les actions de catégories B et C émises par notre filiale en propriété exclusive, Royal Bank DS Holding Inc., lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée le 1^{er} novembre 1996. Les actions de catégorie B en circulation ont toutes été échangées contre des actions ordinaires de la Banque Royale du Canada en 2001 et les actions de catégorie C restantes ont été échangées contre des actions ordinaires le 9 novembre 2001. Le prix des actions de catégorie C a été établi en fonction de notre cours moyen du marché des actions ordinaires pour la période de 20 jours qui précède la date de l'échange. Au cours de l'exercice, nous n'avons échangé aucune action de catégorie B (36 527 actions en 2001; 4 701 actions en 2000) mais avons échangé 1 846 897 actions de catégorie C (77 956 actions en 2001; 8 008 712 actions en 2000) contre 318 154 actions ordinaires (13 621 actions ordinaires en 2001; 1 667 334 actions en 2000).
- (2) L'incidence de la dilution liée aux options d'achat d'actions a été établie au moyen de la méthode du rachat d'actions. Cette méthode permet de calculer le nombre supplémentaire d'actions en présumant que les options d'achat d'actions en cours sont i) levées puis ii) diminuées du nombre présumé d'actions qui seraient rachetées au moyen du produit de l'émission et compte tenu du cours moyen du marché de nos actions ordinaires pour l'exercice. Le calcul du bénéfice dilué par action exclut un nombre moyen de 9 761 options en cours ayant un prix de levée de 53,76 \$ (7 862 options ayant un prix de levée de 50,72 \$ et 1 956 options ayant un prix de levée de 49,03 \$ en 2001; 6 153 507 options ayant un prix de levée de 39,64 \$, 6 589 464 options ayant un prix de levée de 39,01 \$, 2 639 options ayant un prix de levée de 38,22 \$ et 393 options ayant un prix de levée de 43,59 \$ en 2000), car le prix de levée de ces options excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires.

NOTE 18 Engagements et éventualités**Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit**

Le principal objectif de ces engagements est de faire en sorte que le client puisse disposer de fonds au besoin. Notre politique en ce qui a trait aux biens donnés en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Les garanties et les lettres de crédit de soutien, qui constituent un engagement irrévocable de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers, présentent les mêmes risques de crédit que les prêts.

Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents émis par nous au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, nous agissons à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la

valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations de banque, de garanties ou de lettres de crédit.

Les montants non engagés représentent le crédit que nous pouvons choisir d'accorder à un emprunteur.

Une facilité d'émission d'effets constitue une entente en vertu de laquelle un emprunteur peut émettre des titres de créance à court terme. Une facilité de prise ferme renouvelable est une facilité d'émission d'effets renouvelables qui peut être utilisée pour une période déterminée.

Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit

	2002	2001
Garanties et lettres de crédit de soutien	13 610 \$	13 391 \$
Lettres de crédit documentaire	772	750
Prêt de titres	23 967	21 377
Engagements de crédit		
Échéance initiale d'un an ou moins	40 931	44 179
Échéance initiale supérieure à un an	34 115	39 960
Montants non engagés	45 978	53 750
Facilités d'émission d'effets/facilités de prise ferme renouvelables	23	132
	159 396 \$	173 539 \$

NOTE 18 Engagements et éventualités (suite)**Engagements en vertu de baux**

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite.

Engagements en vertu de baux

2003	364 \$
2004	330
2005	300
2006	267
2007	203
Par la suite	754
Total	2 218 \$

Litiges

Le 21 juin 2002, soit une semaine avant la date où elle devait verser à la Banque Royale du Canada un montant de 517 millions de dollars US (plus les intérêts courus) conformément aux conditions d'un swap sur rendement total inscrit au poste Autres actifs, Cooperative Centrale RaiffeisenBoerenleenbank B.A. (« Rabobank ») a intenté une poursuite contre nous devant un tribunal de l'État de New York en vue de faire annuler son obligation en vertu du swap. Le 24 juin 2002, nous avons entamé des procédures contre Rabobank auprès de la Haute Cour de Londres, alléguant que Rabobank avait répudié son obligation en vertu du swap. Le 31 juillet 2002, nous avons déposé une

motion visant le rejet ou l'arrêt des procédures intentées dans l'État de New York. Le 27 septembre 2002, Rabobank a déposé une demande pour arrêter les procédures que nous avons entamées auprès de la Haute Cour de Londres. Notre motion visant l'arrêt ou le rejet de la poursuite intentée et la demande de Rabobank visant l'arrêt des procédures suivent leur cours et la question relative au litige devrait être examinée par les deux tribunaux dans un avenir proche. La direction s'attend à recouvrer la totalité du montant en question et, par conséquent, n'a pas constitué de provision pour perte à cet égard.

Nous faisons l'objet de diverses poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos pratiques ou mesures. Plusieurs de ces poursuites ont trait à des prêts et s'élèvent contre les dispositions prises par nous et nos filiales pour recouvrer des prêts en souffrance et exercer nos droits quant aux biens donnés en garantie de ces prêts. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel s'y rapportant ne sera pas important.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous acceptons des garanties, généralement en vertu de conventions de revente et de conventions d'emprunt de titres. La juste valeur des garanties pouvant être vendues ou redonnées en garantie par nous totalisait 55,9 milliards de dollars (52,9 milliards en 2001). De ces garanties, une tranche de 36,4 milliards de dollars (41,9 milliards en 2001) a été vendue ou redonnée en garantie, généralement à titre de garantie relative aux conventions de rachat ou pour couvrir des ventes à découvert. Les détails des actifs donnés en garantie, y compris les montants qui ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie par le créancier garanti sont présentés ci-dessous :

Actifs donnés en garantie

	2002	2001
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Gouvernements étrangers et banques centrales	1 418 \$	113 \$
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	1 075	2 470
Actifs donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Opérations sur produits dérivés	1 828	830
Emprunts et prêts de titres	19 720	16 007
Obligations relatives à des titres vendus en vertu de conventions de rachat	21 109	20 855
Autres	3 389	6 095
Total	48 539 \$	46 370 \$

NOTE 19 Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux cours des titres de participation, aux prix des marchandises ou aux indices.

Types de produits dérivés

Nous avons recours aux produits dérivés décrits ci-après aux fins de négociation et à des fins autres que de négociation.

Les swaps sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux de trésorerie portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée. Dans le cas des swaps de taux d'intérêt, il y a échange de paiements d'intérêt à taux fixe et variable sur un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements d'intérêt à taux fixe ou variable dans une devise contre réception de paiements d'intérêt à taux fixe ou variable dans une autre devise. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange d'intérêt et de capital nominal dans deux devises différentes.

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme standardisés sont des engagements contractuels d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date ultérieure, à un prix déterminé. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses réglementées.

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit.

Les produits dérivés de crédit sont des contrats dont la valeur de rachat est liée à des incidents de crédit précis, tels les faillites, les révisions à la baisse de cotes de crédit, les défauts de paiement ou les manquements à ses engagements. Les exemples de produits dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance.

Produits dérivés détenus ou émis aux fins de négociation

La plupart de nos opérations liées aux produits dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à transmettre aux autres participants au marché les cours acheteur et vendeur dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques du marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à générer des revenus dans le but de tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits. Nous n'effectuons que très peu d'opérations sur produits dérivés avec effet de levier. Ces opérations sont assorties d'un multiplicateur qui, pour un changement donné dans les prix du marché, pourrait entraîner une modification de la juste valeur de l'opération très différente de celle qui aurait lieu pour un produit dérivé similaire en l'absence de ce multiplicateur.

Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation

Nous utilisons également les produits dérivés pour la gestion de nos propres actifs et passifs, ce qui comprend des opérations de couverture et de placement.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour ajuster notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Dans la gestion de nos actifs et passifs, nous avons recours à des options vendues lorsque celles-ci sont liées expressément à une option achetée sous la forme d'un tunnel. Nous avons recours à des produits dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit et pour diversifier les risques dans notre portefeuille de prêts.

Notre objectif global en matière de gestion du risque d'intérêt est de réduire au minimum l'incidence d'importantes fluctuations imprévues des résultats et des flux de trésorerie imputables à la volatilité des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent accroître ou diminuer la valeur marchande des actifs et des passifs, ainsi qu'entraîner la variabilité des flux de trésorerie. Dans le cadre d'une couverture de la juste valeur, les gains et les pertes sur les produits dérivés qui se rapportent à ces actifs et à ces passifs compenseront dans une grande mesure les gains et les pertes non réalisés. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les produits dérivés liés aux actifs et aux passifs réduiront la variabilité des flux de trésorerie imputable aux fluctuations des taux d'intérêt.

Nous pouvons également utiliser des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines stratégies commerciales lorsque ces opérations ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la volatilité des taux d'intérêt est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Couverture de la juste valeur

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002, la tranche inefficace constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt totalisait un gain net non réalisé de 10 millions de dollars (perte de 11 millions en 2001). Pour chaque produit

dérivé, toutes les composantes de la variation de la juste valeur ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture de la juste valeur.

Nous n'avons couvert aucun engagement ferme au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2002.

Couverture des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002, une perte nette non réalisée de 50 millions de dollars (190 millions en 2001), déduction faite de l'ajustement de transition en vertu du FAS 133, a été inscrit à la rubrique Autres éléments du résultat global, au titre de la tranche efficace de la variation de la juste valeur des produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie. Les montants constatés à la rubrique Autres éléments du résultat global sont reclassés au bénéfice net des périodes au cours desquelles le bénéfice net a subi l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert. Une perte nette de 113 millions de dollars (aucune en 2001) a été reclassée au bénéfice net au cours de l'exercice. Une perte nette reportée de 59 millions de dollars (81 millions en 2001) incluse dans la rubrique Autres éléments du résultat global au 31 octobre 2002 devrait être reclassée au bénéfice net au cours des 12 prochains mois.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002, un gain net non réalisé de 9 millions de dollars (20 millions en 2001) a été inscrit à la rubrique Revenus autres que d'intérêt au titre de la tranche inefficace de la couverture des flux de trésorerie. Pour chaque produit dérivé, toutes les composantes de la variation de la juste valeur ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2002, nous n'avons couvert aucune opération projetée.

Produits dérivés – capitaux nominaux

Les capitaux nominaux, qui sont présentés hors bilan, servent de point de référence pour le calcul des paiements et sont une mesure courante du volume des affaires. Les tableaux suivants indiquent les capitaux nominaux de nos produits dérivés selon l'échéance.

Capitaux nominaux des produits dérivés selon l'échéance (1)

	Durée jusqu'à l'échéance			Total	2002		2001	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (2)		Négociation	Autres que de négociation	Négociation	Autres que de négociation
Contrats hors cote								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	184 487 \$	14 358 \$	– \$	198 845 \$	194 537 \$	4 308 \$	95 678 \$	– \$
Swaps	264 829	418 082	179 353	862 264	794 961	67 303	628 735	69 167
Options achetées	8 193	35 623	11 477	55 293	55 289	4	19 787	114
Options vendues	9 306	34 564	12 304	56 174	56 080	94	22 177	–
Contrats de change								
Contrats à terme	507 410	33 673	3 636	544 719	522 035	22 684	528 467	17 969
Swaps sur devises	893	3 405	5 609	9 907	9 907	–	8 618	–
Swaps simultanés de taux et de devises	10 286	37 315	26 547	74 148	71 050	3 098	63 405	2 796
Options achetées	53 200	3 004	–	56 204	56 160	44	48 542	612
Options vendues	58 594	3 242	–	61 836	61 209	627	54 133	–
Produits dérivés de crédit (3)	3 625	37 333	11 193	52 151	50 928	1 223	20 952	955
Autres contrats (4)	9 514	5 221	7 884	22 619	22 085	534	20 170	2 643
Contrats négociables en bourse								
Contrats de taux d'intérêt								
Position acheteur	19 207	7 535	19	26 761	26 761	–	20 319	–
Position vendeur	31 583	5 185	25	36 793	36 500	293	43 232	87
Options achetées	1 418	1	–	1 419	640	779	13 352	–
Options vendues	2 368	2	–	2 370	2 059	311	12 079	–
Contrats de change								
Position acheteur	27	–	–	27	27	–	348	–
Position vendeur	321	–	–	321	321	–	144	–
Autres contrats (4)	18 356	455	–	18 811	18 811	–	58 130	–
	1 183 617 \$	638 998 \$	258 047 \$	2 080 662 \$	1 979 360 \$	101 302 \$	1 658 268 \$	94 343 \$

(1) Le capital nominal de 5 593 millions de dollars (1 693 millions en 2001) de produits dérivés intégrés dans des instruments financiers, de même que dans certains bons de souscription et dans des engagements de prêts considérés comme des produits dérivés n'est pas inclus dans les montants figurant au tableau.

(2) Comprend des contrats échéant dans plus de 10 ans d'une valeur nominale de 37 322 millions de dollars (19 637 millions en 2001). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 1 291 millions (950 millions en 2001).

(3) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance.

(4) Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur du marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour nous. Cette valeur du marché est appelée coût de remplacement puisqu'elle représente ce qu'il nous en coûterait pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur advenant un manquement.

Aux fins de la gestion du risque de crédit interne, le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés est défini comme la somme du coût de remplacement et d'une majoration qui correspond à un montant estimatif pour refléter la modification potentielle de la valeur du

marché de l'opération jusqu'à l'échéance. Cette majoration est déterminée par des modèles statistiques qui projettent la volatilité prévue de la ou des variables sous-jacentes au produit dérivé, qu'il s'agisse du taux d'intérêt, du taux de change, du cours des actions ou du cours des marchandises. Le coût de remplacement et le montant de la majoration sont réévalués constamment au cours de la durée de chaque opération afin de s'assurer que l'on utilise des évaluations du risque de crédit appropriées. Le montant ajusté en fonction des risques est déterminé en appliquant les mesures courantes du risque de la contrepartie au montant d'équivalent-crédit.

NOTE 19 Produits dérivés (suite)

La compensation est une technique que nous utilisons qui peut réduire notre risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Les deux principales catégories de compensation sont la compensation par liquidation et la compensation des règlements. Aux termes de la clause de compensation par liquidation, en cas de manquement par la contrepartie, nous avons le droit de mettre fin à toutes les opérations visées par l'accord général à leur valeur du marché courante, puis de faire la somme des valeurs du marché en annulant les valeurs négatives par les valeurs positives pour obtenir un seul montant net à payer soit par la contrepartie, soit par nous. Dans la compensation des règlements, tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre des paires d'unités déterminées comprenant notre unité et celle de la contrepartie font l'objet d'une compensation, qui génère un paiement unique dans chaque monnaie, à payer soit par nous, soit par l'unité de la contrepartie. Nous insistons beaucoup auprès des contreparties pour qu'elles concluent des accords généraux de compensation. Cependant, la mesure de notre risque de crédit découlant d'opérations sur les produits dérivés n'est pas réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, à moins qu'une analyse juridique appropriée ne vienne appuyer le caractère exécutoire de cette compensation, cette analyse étant documentée dans notre politique.

Toujours dans le but de gérer le risque de crédit découlant des produits dérivés, nous concluons des accords renfermant des clauses d'évaluation à

la valeur du marché maximale avec certaines contreparties. En vertu de ces clauses, nous avons le droit de demander que la contrepartie paie ou garantis la valeur du marché courante de sa position avec nous relativement aux produits dérivés. L'utilisation de garanties ne représente pas actuellement une technique d'atténuation du risque de crédit importante pour notre part dans la gestion du risque de crédit lié aux produits dérivés.

Nous gérons le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système d'évaluation du crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces évaluations internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les tableaux présentés ci-dessous indiquent le coût de remplacement, le montant d'équivalent-crédit et les montants ajustés en fonction des risques de nos produits dérivés à la fois avant et après l'incidence de la compensation. En 2002 et en 2001, nos pertes sur créances réelles découlant d'opérations sur les produits dérivés et le niveau des contrats douteux étaient négligeables.

Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie (1)

Au 31 octobre 2002	Cote d'évaluation des risques (2)					Type de contrepartie (3)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou inférieur	Total	Banques	Gouvernements de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut (4)	15 442 \$	11 008 \$	3 421 \$	1 580 \$	31 451 \$	21 427 \$	2 068 \$	7 956 \$	31 451 \$
Incidence des accords généraux de compensation	(10 638)	(7 208)	(2 142)	(873)	(20 861)	(16 343)	–	(4 518)	(20 861)
Coût de remplacement (après les accords de compensation)	4 804 \$	3 800 \$	1 279 \$	707 \$	10 590 \$	5 084 \$	2 068 \$	3 438 \$	10 590 \$
Coût de remplacement (après les accords de compensation) – 2001	3 583 \$	4 322 \$	1 515 \$	529 \$	9 949 \$	3 652 \$	1 892 \$	4 405 \$	9 949 \$

- Le coût de remplacement de 93 millions de dollars (49 millions en 2001) de produits dérivés intégrés dans des instruments financiers, de même que dans certains bons de souscription et dans des engagements de prêts considérés comme des produits dérivés n'est pas inclus dans les montants figurant au tableau.
- Les cotes d'évaluation des risques de crédit que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de bonne qualité tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité insatisfaisante.
- Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du surintendant des institutions financières Canada.
- Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en bourse sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont exclus, car ils sont réputés ne présenter aucun risque de crédit supplémentaire. La juste valeur de 194 millions de dollars (194 millions en 2001) est exclue au 31 octobre 2002. Les options vendues sont exclues puisqu'elles représentent des engagements de notre part et que, à ce titre, elles ne constituent pas un risque de crédit.

Risque de crédit lié aux produits dérivés (1)

	2002			2001		
	Coût de remplacement (2)	Montant d'équivalent-crédit (3)	Solde ajusté en fonction des risques (4)	Coût de remplacement (2)	Montant d'équivalent-crédit (3)	Solde ajusté en fonction des risques (4)
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	178 \$	299 \$	64 \$	108 \$	543 \$	114 \$
Swaps	19 608	24 357	6 323	17 568	21 390	5 617
Options achetées	563	914	258	416	538	123
	20 349	25 570	6 645	18 092	22 471	5 854
Contrats de change						
Contrats à terme	6 802	13 049	3 685	6 839	12 977	3 881
Swaps	1 781	6 341	1 445	1 902	5 536	1 261
Options achetées	809	1 491	439	721	1 339	441
	9 392	20 881	5 569	9 462	19 852	5 583
Produits dérivés de crédit (5)	861	2 963	858	87	1 249	369
Autres contrats (6)	849	1 701	529	1 140	2 015	617
Produits dérivés avant les accords généraux de compensation	31 451	51 115	13 601	28 781	45 587	12 423
Incidence des accords généraux de compensation	(20 861)	(26 930)	(7 132)	(18 832)	(24 450)	(6 339)
Total des produits dérivés après les accords généraux de compensation	10 590 \$	24 185 \$	6 469 \$	9 949 \$	21 137 \$	6 084 \$

- Le coût de remplacement de 93 millions de dollars (49 millions en 2001) de produits dérivés intégrés dans des instruments financiers, de même que dans certains bons de souscription et dans des engagements de prêts considérés comme des produits dérivés n'est pas inclus dans les montants figurant au tableau.
- Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en bourse sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont exclus, car ils sont réputés ne présenter aucun risque de crédit supplémentaire. La juste valeur de 194 millions de dollars (194 millions en 2001) est exclue au 31 octobre 2002. Les options vendues sont exclues puisqu'elles représentent des engagements de notre part et que, à ce titre, elles ne constituent pas un risque de crédit.
- Comprend i) le total de la valeur de remplacement positive de tous les contrats en cours et ii) un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel.
- Selon les lignes directrices émises par le surintendant des institutions financières Canada.
- Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance.
- Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

NOTE 20 Concentrations du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit surviennent soit lorsqu'un certain nombre de clients exercent des activités similaires, soit lorsqu'ils sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur

capacité de remplir leurs engagements contractuels. Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Les concentrations décrites ci-dessous sont dans les limites établies par la direction.

	2002							2001										
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan (1)	158 059 \$	73 %	32 450 \$	15 %	18 917 \$	9 %	5 979 \$	3 %	215 405 \$	164 429 \$	76 %	29 612 \$	14 %	17 124 \$	8 %	5 805 \$	2 %	216 970 \$
Instruments de crédit hors bilan (2)																		
Montants engagés et non engagés (3)	60 397 \$	50 %	45 573 \$	38 %	13 863 \$	11 %	1 191 \$	1 %	121 024 \$	76 832 \$	56 %	43 508 \$	32 %	14 465 \$	10 %	3 084 \$	2 %	137 889 \$
Autres	23 266	61	10 723	28	4 235	11	148	-	38 372	20 990	59	9 893	28	4 436	12	331	1	35 650
	83 663 \$	53 %	56 296 \$	35 %	18 098 \$	11 %	1 339 \$	1 %	159 396 \$	97 822 \$	56 %	53 401 \$	31 %	18 901 \$	11 %	3 415 \$	2 %	173 539 \$
Produits dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (4), (5), (6)	7 734 \$	25 %	9 887 \$	31 %	12 232 \$	39 %	1 598 \$	5 %	31 451 \$	6 899 \$	24 %	9 154 \$	32 %	11 741 \$	41 %	987 \$	3 %	28 781 \$

- (1) Comprend les prêts et l'engagement de clients au titre d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 38 % (39 % en 2001) et en Colombie-Britannique, 11 % (12 % en 2001). Aucun type d'industrie ne représente plus de 10 % du total des instruments de crédit au bilan.
- (2) Représente les instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit.
- (3) Les concentrations sectorielles les plus importantes au chapitre des engagements de crédit sont les institutions financières (35 %), le secteur des mines et de l'énergie (15 %), le transport (8 %) et la fabrication (8 %) (34 %, 15 %, 10 %, et 10 % en 2001, respectivement).
- (4) La plus forte concentration par type de contrepartie de ce risque de crédit se trouve dans les banques, soit 68 % (64 % en 2001).
- (5) Le coût de remplacement de 93 millions de dollars (49 millions en 2001) de produits dérivés intégrés dans des instruments financiers, de même que de certains bons de souscription et d'engagements de prêts considérés comme des produits dérivés n'est pas inclus dans les montants de ce tableau.
- (6) Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en bourse sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont exclus, car ils sont réputés ne présenter aucun risque de crédit supplémentaire. La juste valeur de 194 millions de dollars (194 millions en 2001) est exclue au 31 octobre 2002. Les options vendues, sont exclues puisqu'elles représentent des engagements de notre part et que, à ce titre, elles ne constituent pas un risque de crédit.

NOTE 21 Juste valeur estimative des instruments financiers

La juste valeur estimative présentée ci-dessous a pour objet de déterminer approximativement à quels montants ces instruments financiers pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Cependant, il n'y a pas de marché de négociation pour plusieurs de ces instruments financiers. Par conséquent, leur juste valeur est fondée sur des estimations établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et

aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque. En outre, en raison de l'utilisation d'éléments subjectifs et des incertitudes, le montant global de la juste valeur ne saurait être interprété comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

La juste valeur estimative présentée ci-dessous ne reflète pas la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les éléments inclus dans le poste Locaux et matériel.

Actifs et passifs financiers

	2002			2001		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Actifs financiers						
Liquidités	21 293 \$	21 293 \$	- \$	17 516 \$	17 535 \$	19 \$
Valeurs mobilières	95 353	95 353	-	81 100	81 100	-
Biens achetés en vertu de conventions de revente	35 831	35 831	-	35 870	35 870	-
Prêts	169 320	171 546	2 226	168 899	173 263	4 364
Autres actifs	51 679	51 679	-	50 668	50 668	-
Passifs financiers						
Dépôts	245 040	246 515	(1 475)	235 687	238 092	(2 405)
Acceptations	8 051	8 051	-	9 923	9 923	-
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 990	17 990	-	16 037	16 037	-
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	21 109	21 109	-	20 864	20 864	-
Autres passifs	61 639	61 639	-	52 890	52 890	-
Débitures subordonnées	6 960	6 935	25	6 861	6 845	16

NOTE 21 Juste valeur estimative des instruments financiers (suite)

Produits dérivés (1)

	2002				2001	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice (2)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Produits dérivés détenus ou émis aux fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	96 \$	82 \$	178 \$	177 \$	108 \$	79 \$
Swaps	13 650	14 323	18 468	18 930	16 211	16 692
Options achetées	385	–	564	–	442	–
Options vendues	–	325	–	474	–	352
	14 131	14 730	19 210	19 581	16 761	17 123
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	7 539	6 934	6 568	6 260	6 800	5 868
Swaps sur devises	501	294	504	340	518	315
Swaps simultanés de taux et de devises	1 462	1 853	1 109	1 678	1 309	1 975
Options achetées	827	–	809	–	715	–
Options vendues	–	729	–	586	–	560
	10 329	9 810	8 990	8 864	9 342	8 718
Produits dérivés de crédit (3)	273	259	822	483	84	79
Autres contrats (4)	1 077	2 853	1 028	3 093	1 012	2 650
	25 810 \$	27 652 \$	30 050	32 021	27 199	28 570
Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux			–	49	–	–
Swaps			1 140	842	1 357	1 104
Options achetées			1	–	–	–
Options vendues			–	13	–	–
			1 141	904	1 357	1 104
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré			234	94	39	313
Swaps simultanés de taux et de devises			168	24	75	50
Options achetées			–	–	6	–
Options vendues			–	3	–	–
			402	121	120	363
Produits dérivés de crédit (3)			39	8	3	3
Autres contrats (4)			13	–	296	48
			1 595	1 033	1 776	1 518
Justes valeurs brutes totales avant la compensation			31 645	33 054	28 975	30 088
Incidence des accords généraux de compensation						
Avec l'intention de procéder au règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément (5)			(12)	(12)	(39)	(39)
Sans l'intention de procéder au règlement, ni sur la base du solde net, ni simultanément (6)			(20 849)	(20 849)	(18 793)	(18 793)
Total			10 784 \$	12 193 \$	10 143 \$	11 256 \$

(1) Le montant de la juste valeur de 93 millions de dollars (49 millions en 2001) de produits dérivés intégrés dans des instruments financiers, de même que dans certains bons de souscription et dans des engagements de prêts considérés comme des produits dérivés n'est pas inclus dans les montants de ce tableau.

(2) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois.

(3) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance.

(4) Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

(5) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.

(6) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais que nous n'avons pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

Méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation des justes valeurs des instruments financiers

Prêts La juste valeur du portefeuille des prêts aux entreprises et aux gouvernements repose sur l'évaluation de deux risques clés suivant le cas : le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit. La juste valeur est calculée conformément à une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie qui utilise un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché actuellement exigés pour les nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes périodes à courir jusqu'à l'échéance, ajustés pour tenir compte du facteur de risque de crédit, qui est révisé au moins tous les ans. La juste valeur du portefeuille des prêts aux clients est basée sur une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ajustée pour tenir compte principalement du risque lié aux paiements anticipés. Pour certains prêts à taux variables dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Valeurs mobilières La juste valeur des valeurs mobilières est présentée à la note portant sur les valeurs mobilières des états financiers consolidés (note 5). Elle repose sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, la juste valeur estimative est déterminée à l'aide des cours du marché de valeurs mobilières semblables.

Dépôts La juste valeur des dépôts à taux fixe portant une échéance fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes périodes à courir jusqu'à l'échéance (ajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, s'il y a lieu). La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Autres actifs et passifs La valeur comptable des Autres actifs et des Autres passifs correspond approximativement à leur juste valeur, à l'exception des montants se rapportant aux produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation. L'excédent de la juste valeur nette sur la valeur comptable pour ces produits est indiqué au poste Autres actifs.

Débitures subordonnées La juste valeur des débitures subordonnées repose sur les cours du marché pour des émissions similaires ou sur les taux que nous offrons actuellement pour nos titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Instruments financiers évalués à la valeur comptable En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur des liquidités, des biens achetés en vertu de conventions de revente, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de nos engagements en contrepartie d'acceptations, des engagements afférents à des titres vendus à découvert et des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat est présumée correspondre approximativement à la valeur comptable.

Produits dérivés La juste valeur des produits dérivés est calculée selon différentes méthodes. Pour les instruments négociables en bourse, la juste valeur est fondée sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments qui ne sont pas négociables en bourse ou ceux dont le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur repose sur les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, sur l'analyse de la valeur actualisée nette ou sur un autre modèle d'établissement des prix, selon le cas.